

**RAPPORT D'ANALYSE DE LA  
PHASE 1 DE L'ENQUETE SUR LE  
SECTEUR INFORMEL A LOME,  
ENQUETE 123.**

## SOMMAIRE

	<b>PAGE</b>
AVANT-PROPOS .....	iv
RESUME EXECUTIF.....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	ix
LISTE DES FIGURES .....	xi
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	xii
INTRODUCTION .....	1
I. POINTS DE REPERE METHODOLOGIQUE.....	2
1.1 Cartographie.....	2
1.2 Dénombrement des ménages .....	2
1.3 Base de sondage et échantillonnage .....	2
1.4 Adaptation des documents de collecte .....	3
1.5 Recrutement et formation des agents de terrain.....	3
1.6 Sensibilisation de la population .....	3
1.7 Collecte, saisie et traitement des données .....	3
II. CONCEPTS ET INDICATEURS DU MARCHE DE TRAVAIL .....	4
III. SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	6
3.1 Dynamique migratoire et religion.....	6
3.2 Scolarisation.....	7
3.3 Composition des ménages.....	9
IV. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	10
V. CHOMAGE .....	12
5.1 Caractéristiques socio-économiques des chômeurs.....	13
5.2 Caractéristiques et durée du chômage .....	14
5.3 Mode de recherche d'emploi.....	14
5.4 Type d'emploi recherché.....	15
5.5 Prétentions salariales des chômeurs .....	15
VI. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS .....	16
6.1 Structure des emplois .....	16
6.2 Dynamique des emplois sur longue période .....	18
6.3 Pluri-activité.....	19
VII. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE.....	20

7.1 Revenus du travail dans l'emploi principal.....	20
7.2 Horaires de travail et sous-emploi .....	23
7.3 Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants .....	23
<b>VIII. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL.....</b>	<b>25</b>
8.1 Typologie des ménages sur le marché du travail.....	25
8.2 Mode d'insertion sur le marché du travail .....	26
<b>IX. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>29</b>
9.1 Mobilité sociale entre générations .....	29
9.2 Mobilité professionnelle.....	31
9.3 Type d'emplois désirés par les jeunes générations.....	32
<b>X. REVENUS HORS EMPLOI.....</b>	<b>34</b>
<b>XI. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGE.....</b>	<b>35</b>
11.1 Conditions d'habitation .....	35
11.2 Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages.....	36
<b>ANNEXES .....</b>	<b>37</b>

## AVANT-PROPOS

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs la publication intitulée «L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Lomé en 2001».

Cette étude est la première de la série des résultats d'une enquête en trois phases dite 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel urbain et la consommation des ménages réalisée dans l'ensemble des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à l'exception de la Guinée Bissau, grâce au «Programme d'Appui Régional Statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT)».

Le projet PARSTAT initié par l'UEMOA a bénéficié principalement du financement de l'Union Européenne. Ce projet comprend plusieurs volets dont une enquête à trois phases.

Les différentes phases de l'enquête 1-2-3 sont :

- phase 1 : enquête auprès des ménages sur l'emploi et le chômage ;
- phase 2 : enquête sur les unités de production informelles ;
- phase 3 : enquête sur la consommation des ménages.

La phase 3 a bénéficié du concours financier de la Coopération française.

Les objectifs spécifiques de l'enquête sont :

- disposer des informations fiables et comparables sur l'emploi et les caractéristiques du secteur informel dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA ;
- améliorer la fiabilité et la comparabilité des PIB des Etats membres ;
- analyser au plan régional le rôle du secteur informel dans les économies nationales ;
- étudier les conditions de vie des ménages en relation avec le marché du travail ;
- mettre en place un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel permettant de mieux appréhender l'impact économique et social des politiques économiques.

La présente publication traite des points suivants :

- les activités économiques ;
- le chômage ;
- la structure et la dynamique de l'emploi ;
- le revenu du travail et les conditions d'activité ;
- l'insertion sur le marché du travail ;
- la trajectoire et les perspectives en matière d'emploi.

Les analyses montrent l'importance de la population active de Lomé ainsi que son profil. En outre, l'étude décrit les possibilités d'emploi et la situation de chômage. Le chômage à Lomé n'est pas forcément expliqué par un manque ou l'insuffisance de formation de la population active. Au contraire, on retrouve sur le marché de travail, des primo-demandeurs d'un niveau d'études élevé ou ayant reçu des formations professionnelles.

Les résultats permettent enfin de comprendre le principal rôle de refuge que joue le secteur informel, bien que mal organisé et mal payant, face à la démission du secteur moderne ou à sa faible capacité d'absorption de l'offre du travail. Les facteurs explicatifs de ce mouvement vers le secteur non structuré qu'est l'informel, sont entre autres :

- la pauvreté et le chômage ;
- les conséquences néfastes des programmes d'ajustement structurel appliqués aux économies africaines ;
- l'accès moins facile aux débouchés dans le secteur ;
- l'absence d'une politique réelle d'emploi dans la plupart des pays africains.

Le secteur informel doit donc bénéficier de la part des gouvernements, une attention particulière et sa réorganisation devrait être envisagée.

Quant à la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale tient à adresser ses vifs remerciements à :

- l'Union Européenne et la Coopération Française pour leur appui financier ;
- l'UEMOA, AFRISTAT et DIAL pour la gestion du projet et leur appui technique ;
- toute l'équipe de l'enquête pour le travail bien fait ;
- et toute la population de Lomé pour sa franche collaboration.

Le Directeur Général de la Statistique  
et de la Comptabilité Nationale



## RESUME EXECUTIF

### 1. Situation socio-démographique

En septembre 2001, la ville économique de Lomé (Lomé et ses banlieues) compte une population estimée à 784.000 habitants, dont 51,5% de femmes. Le bas de la pyramide des âges reste encore large avec une population jeune.

Ville cosmopolite rassemblant presque toutes les ethnies du Togo, Lomé est habitée par 51,8% des natifs et 48,2% de migrants. Les étrangers représentent à peine 6% de la population et proviennent essentiellement des pays voisins tels que le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigeria.

La population loméenne est en majorité chrétienne et d'obédience catholique (45,6%). On note une amélioration de l'accès à la scolarité avec 84,4% des personnes âgées de 6 ans et plus qui ont fréquenté l'école. Cependant, des inégalités scolaires subsistent au détriment des femmes tant dans l'accès à l'école que dans le nombre d'années d'études. Près de 75% de ceux qui ont fréquenté l'école ont suivi l'enseignement public et très peu (3,5%) se sont intéressés à la formation technique.

Concernant les ménages, ils comptent en moyenne 3,8 personnes et sont caractérisés surtout par un modèle de famille nucléaire (41,7%) ou élargie (27,6%). Trois chefs de ménage sur dix sont des femmes.

### 2. Activités économiques

Le taux d'activité, qui est le pourcentage des personnes qui se présentent sur le marché du travail par rapport à la population en âge de travailler, est de 67,7% chez les personnes âgées de 10 ans et plus et de 76,5% chez les 15 ans et plus. Le taux de dépendance s'établit à 43% dans cette dernière catégorie de population. Selon le sexe, le taux d'activité est de 68,7% chez les hommes contre 66,8% chez les femmes dans la population de 10 ans et plus. Néanmoins, on remarque la prise en charge propre des femmes conjointes avec un taux d'activité de 79,3% et plus particulièrement des femmes chefs de ménage (85,5%). La population inactive regroupe en majorité des jeunes en cours de scolarité (69,3%) suivis de loin par les femmes au foyer (7,5%).

### 3. Chômage

Le chômage (au sens strict du BIT) affecte 8,2% de la population active en 2001. Les hommes (10,9%) sont plus concernés que les femmes (5,8%). Le taux le plus élevé est observé chez les jeunes de 20-24 ans qui frappent à la porte du marché du travail (12,8%). Le chômage touche plus les chefs de ménage (7%) que les femmes conjointes (3,6%). Par ailleurs, le taux de chômage augmente avec le niveau d'étude (6,8% pour les personnes ayant un niveau primaire contre 19,4% pour ceux ayant un niveau supérieur). Les primo demandeurs d'emploi représentent la moitié de l'ensemble des chômeurs.

Le chômage dure en moyenne presque trois années et 54,3% des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'une année. Dans la plupart des cas, la recherche d'emploi s'effectue sur une base individuelle, soit à travers les réseaux de solidarité familiale (61,1%) soit par prospection directe auprès de l'employeur (31,1% des cas). Le recours aux annonces des médias et aux services de placement est peu utilisé.

Le désir d'une proportion importante des chômeurs est d'avoir un emploi salarié permanent à plein temps correspondant à leur qualification. En général, ils sont indifférents à la branche d'activité. Plus d'un quart (26,9%) d'entre eux souhaitent cependant se mettre à leur propre compte.

D'une valeur moyenne de 64.000 Fcfa par mois, la prétention salariale mensuelle varie cependant de 53.000 Fcfa chez les chômeuses à 70.000 Fcfa chez les chômeurs.

Les prétentions salariales révisées passent à 48.000 Fcfa pour les hommes contre 38.000 Fcfa pour les femmes et près de 8 chômeurs sur 10 se déclarent prêts à effectuer cette révision si le chômage se prolonge.

#### **4. Structure et dynamique des emplois**

Une proportion de 92% de la population active âgée de 10 ans et plus exerce un emploi. Le taux de salarisation est faible et se situe à 24%. Plus élevé dans les secteurs modernes (privé et public), ce taux se chiffre à 12% dans le secteur informel qui utilise pourtant 81,9% des actifs occupés.

Les emplois publics se concentrent dans les branches non marchandes. Quand au secteur privé formel, il offre des emplois industriels et de services marchands aux entreprises ou aux ménages. Les unités de production informelles sont de petite taille et emploient généralement moins de 6 personnes. Trois emplois informels sur quatre sont des emplois indépendants, essentiellement des travailleurs pour compte propre. Les emplois de ce secteur relèvent essentiellement du commerce (43,8%) et des services (31,9%).

La durée moyenne des emplois à Lomé est relativement faible. Le temps moyen passé dans l'emploi actuel est de 5,4 ans pour l'actif loméen. C'est le secteur public qui offre la plus grande longévité des emplois (autour de 10 ans).

Les emplois récents sont surtout créés dans le secteur informel (88% des emplois en 2000-2001). Le taux de pluri-activité est de 6,1%. On note que la structure des emplois secondaires est semblable à celle des emplois principaux, avec le secteur informel détenant la grande majorité.

#### **5. Revenu du travail et conditions d'activité**

En terme de revenu de travail, tout oppose le secteur formel à l'informel. Le secteur public paie en moyenne 75.000 Fcfa par mois, contre 18.000 Fcfa dans les unités de production informelles, pour pratiquement un même volume horaire de travail (52 heures par semaine). Dans l'ensemble, huit actifs occupés sur dix gagnent moins de 35.000 Fcfa par mois.

Le sous-emploi visible, c'est-à-dire les personnes travaillant moins de 35 heures contre leur gré, concerne 21,2% d'actifs occupés. Tandis que le taux de sous-emploi invisible, c'est-à-dire les personnes gagnant moins que le salaire minimum, est de 52,9%. Ainsi au total, 70% de la main d'œuvre est sous-employée.

Le syndicalisme est faiblement développé dans les secteurs non publics. Les conditions de travail sont surtout précaires dans le secteur informel.

## **6. Insertion des ménages sur le marché du travail**

L'analyse de l'insertion des ménages sur le marché du travail se fait sur la base d'une typologie construite à partir de la situation dans l'activité du chef de ménage. Quatre classes sont retenues. Les ménages dont le chef travaille dans l'administration ou dans une entreprise publique sont qualifiés de « ménages publics ». De même on a les « ménages formels », les « ménages informels » et les « ménages chômeurs/inactifs ».

Sur la base de cette typologie, trois ménages loméens sur quatre sont dirigés par des personnes exerçant dans le secteur informel ou faisant partie du groupe « chômeurs et inactifs ».

Les membres secondaires des ménages, dont le chef de ménage travaille dans le secteur formel (ménages publics et privés formels), réussissent moins bien à s'insérer dans la structure sur le marché du travail. En termes de revenus mensuels, les montants décroissent logiquement de 102.000 Fcfa pour « les ménages publics » à 40.000 Fcfa pour les ménages « chômeurs et inactifs ». Il est relevé en outre que plus de 80% des revenus des ménages provient du secteur informel.

## **7. Trajectoires et perspectives**

Les habitants loméens âgés de 15ans et plus, ont reçu en moyenne 2,5 ans d'éducation de plus que leur père. Par contre, la mobilité professionnelle entre génération n'est pas aussi dynamique. On observe une forte stabilité de la structure productive. Cette immobilité sociale de la profession peut être due au principe de conservation et de transmission de connaissance à l'intérieur des familles. Chez les jeunes qui ont un emploi, 42% désirent obtenir un nouvel emploi.

L'insatisfaction de l'emploi exercé décroît avec l'âge. En réalité, les jeunes connaissent un désajustement entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emploi. Ainsi le secteur public attire 20% de jeunes alors qu'il n'a contribué qu'à 2,7% à la création d'emplois en 2001. Le même constat peut être fait sur la catégorie socioprofessionnelle désirée par les jeunes et les postes réellement créés.

## **8. Impact des emplois sur les conditions de vie des ménages**

Le niveau de revenu dans le secteur formel public ou privé améliore les conditions et le statut de logement des ménages dont les chefs y sont employés.

Par contre, le secteur informel, principal créateur d'emplois au cours de la période 2000-2001 reste néanmoins le moins attrayant compte-tenu de la précarité des revenus qu'il offre. Les conditions de logement des ménages concernés sont les plus défavorables. Leurs principaux équipements sont le poste récepteur ou la radio (74%), le poste téléviseur (31,8%) et le ventilateur (25,6%).

## LISTE DES TABLEAUX

	<b>PAGE</b>
Tableau 1 : Type de ménages suivant le sexe du chef de ménage (distribution en %) .....	9
Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par âge .....	11
Tableau 3 : Taux de chômage strict par sexe et par âge .....	12
Tableau 4 : Niveau d'instruction (distribution en %) et nombre d'années d'études de la population active de 10 ans et plus.....	13
Tableau 5 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage .....	14
Tableau 6 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs.....	15
Tableau 7 : Structure des emplois par secteur institutionnel.....	18
Tableau 8 : Structure des emplois principaux par branche d'activité.....	18
Tableau 9 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel .....	20
Tableau 10 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et CSP.....	21
Tableau 11 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel en 2001 .....	24
Tableau 12 : Distribution des différentes catégories de ménages .....	25
Tableau 13 : Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages .....	26
Tableau 14 : Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages .....	27
Tableau 15 : Revenus des activités principales et secondaires des ménages par unité de consommation.....	28
Tableau 16 : Origine du revenu d'activité des ménages par type de ménage .....	28
Tableau 17 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la génération et le sexe .....	30
Tableau 18 : Comparaison du niveau d'études du père et des enfants par génération .....	30
Tableau 19 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la migration.....	30
Tableau 20 : Table de mobilité scolaire.....	30
Tableau 21 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la branche d'activité .....	31
Tableau 22 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la catégorie socio-professionnelle (CSP) .....	31

Tableau 23 : Emploi désiré par les jeunes de 15 à 24 ans .....	33
Tableau 24 : Revenus mensuels moyens hors activités selon le type de ménage et la source	34
Tableau 25 : Conditions de habitation des ménages .....	35
Tableau 26 : Principaux éléments d'équipements discriminant les catégories de ménages.....	36
Tableau 27 : Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages.....	36

## LISTE DES FIGURES

	<b>PAGE</b>
Graphique 1 : La pyramide des âges.....	6
Graphique 2 : Niveau scolaire par classe d'âges.....	8
Graphique 3 : Taux d'activité par sexe et par âge.....	10
Graphique 4 : Taux de chômage strict par sexe et par âge.....	12
Graphique 5 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emploi.....	16
Graphique 6 : Dynamique de la création brute d'emplois par secteur institutionnel.....	19
Graphique 7 : Distribution des revenus de l'emploi principal par secteur institutionnel.....	22

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BIT	: Bureau International du Travail
CSP	: Catégorie Socio-Professionnelle
CSPRO	: Census and Survey Processing
DIAL	: Institut de Recherche en Développement et Insertion
ENQUETE 1-2-3	: Enquête à trois phases
ESIL	: Enquête 1-2-3 sur le secteur informel à Lomé
FCFA	: Franc CFA
PARSTAT	: Programme d'Appui Régional à la Statistique
PIB	: Produit Intérieur Brut
SPSS	: Statistical Package for Social Sciences
SSN	: Système Statistique National
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZD	: Zone de Dénombrement

## INTRODUCTION

Le problème de la comparabilité des statistiques est fondamental dans un processus d'intégration régionale. La surveillance multilatérale n'est possible qu'en comparant des indicateurs produits normalement avec des outils harmonisés à savoir des méthodologies, des nomenclatures et des normes et concepts.

Fort est de ce constat, dans sa poursuite de l'exercice de convergence, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine se heurte à deux difficultés majeures :

- en premier lieu, l'irrégularité de la production de certaines statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains dont disposent les systèmes statistiques nationaux (SSN) ;
- en second lieu, le manque de comparabilité de ces statistiques de base et par conséquent celui des agrégats macro-économiques qui en découlent.

En particulier, les statistiques sur l'emploi et le secteur informel font face à ces deux problèmes. En effet, eu égard au rôle économique et social du travail, le suivi de l'emploi devrait être un élément central du dispositif des statistiques auprès des ménages comme c'est le cas dans les pays économiquement plus avancés. Or, dans la sous-région, les dispositifs de suivi de l'emploi et du secteur informel sont quasi inexistantes et l'emploi n'est souvent mesuré que lors des recensements de la population ou très sommairement à l'occasion de la réalisation d'autres enquêtes auprès des ménages consacrées à d'autres thèmes.

En outre, la mesure de l'emploi et du secteur informel repose sur des définitions et des méthodologies différentes d'un pays à l'autre et qui diffèrent quelquefois de celles retenues par les instances internationales. Par ailleurs, le champ couvert par les enquêtes sur le secteur informel diffère d'un pays à l'autre et donc, dans les comptes nationaux, on ne retrouve pas le même contenu pour cet important pan de l'activité économique.

L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel est un système de trois enquêtes commandité par l'UEMOA et exécuté par les pays membres (excepté la Guinée Bissau). L'appui technique est fourni par AFRISTAT (basé à Bamako) et DIAL (situé à Paris).

Les trois phases de l'enquête sont :

- Phase 1 : Enquête sur l'Emploi et le chômage ;
- Phase 2 : Enquête sur les unités de production informelles ;
- Phase 3 : Enquête sur la consommation des ménages.

Le présent rapport est relatif à l'analyse des résultats de la phase 1.

## **I. POINTS DE REPÈRE METHODOLOGIQUE**

La première phase de l'enquête 1-2-3 est une enquête auprès des ménages sur la situation de l'emploi et le chômage. Le champ géographique de l'enquête est la ville économique de Lomé, comprenant la commune et ses agglomérations. Les travaux techniques de préparation sont :

- la cartographie ;
- le dénombrement des ménages ;
- la constitution de la base de sondage et l'échantillonnage ;
- l'adaptation des documents de collecte ;
- le recrutement et la formation des agents de collecte ;
- la sensibilisation de la population.

### **1.1 Cartographie**

L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel de Lomé (ESIL) a hérité des travaux cartographiques de l'Enquête Togolaise sur la Migration et l'Urbanisation réalisée en 2000 (ETOMU). C'est une enquête de couverture nationale. A Lomé et ses agglomérations (l'extension de la ville économique), champ géographique défini pour ESIL, 129 zones de dénombrement (ZD) ont été tirées pour cette enquête ETOMU.

Selon la méthodologie de l'ESIL, 125 ZD devraient être tirées à Lomé. Pour une bonne représentativité de l'aire d'enquête, l'homogénéité dans la composition et la taille des ZD en termes d'effectif des ménages est recherchée. L'effectif préconisé est généralement de 200 à 250 ménages par ZD. Avec une taille moyenne estimée à 4 personnes par ménage à Lomé, une ZD comprend environ 800 à 1000 individus. Aussi, 4 des 129 ZD de l'ETOMU sont écartées de l'enquête. Il s'agit des deux premières qualifiées de plus denses (au delà de 250 ménages) et les deux dernières zones les moins denses (en deçà de 150 ménages).

Après la sélection des 125 ZD, il est procédé à une mise à jour de leur carte. Pour chaque ZD, il est confectionné un plan de masse et un plan de situation. Des segmentations de ZD de grande densité sont opérées.

### **1.2 Dénombrement des ménages**

Après la mise à jour cartographique, il est procédé à une opération d'énumération des ménages résidant dans les zones découpées. Le traitement des données saisies a conduit à une seconde opération de segmentation des zones jugées très denses à l'issue du dénombrement.

### **1.3 Base de sondage et échantillonnage**

Le fichier des données de dénombrement est trié selon la ZD et le sexe des chefs de ménages (une des variables de la fiche de dénombrement). Il s'agit ici d'une stratification implicite de l'univers selon le sexe des chefs de ménage. La base de sondage est ainsi constituée.

Dans cette base, on a tiré à probabilité égale, 20 ménages dans chaque ZD. C'est un tirage systématique de 2500 ménages au total.

#### **1.4 Adaptation des documents de collecte**

Les principaux documents de collecte sont :

- le questionnaire composé de la fiche de ménage et de la fiche d'emploi ;
- le manuel d'instructions des enquêteurs ;
- le manuel d'instruction des superviseurs ;
- le manuel de nomenclature des métiers et professions ;
- le manuel de nomenclature des branches d'activité.

Tous ces documents sont examinés et adaptés par l'équipe technique d'encadrement.

#### **1.5 Recrutement et formation des agents de terrain**

La collecte de la phase 1 a mobilisé l'emploi de 50 enquêteurs et 10 superviseurs. La formation des agents de terrain a été assurée par les deux coordonnateurs techniques de l'enquête.

Dans un premier temps, une présentation de l'enquête et des différents concepts est faite. Dans un second temps, les agents ont suivi des exposés détaillés sur le remplissage des différentes fiches. Les exposés sont chaque fois suivis des exercices de remplissage par les agents. Des équipes sont constituées lors des exercices pour une simulation de l'enquête.

#### **1.6 Sensibilisation de la population**

Des communiqués sont diffusés régulièrement sur les chaînes de radios privées et publiques en vue de la sensibilisation de la population. Ces communiqués sont diffusés avant le démarrage de l'opération de dénombrement jusqu'à une semaine après le début de la collecte proprement dite.

#### **1.7 Collecte, saisie et traitement des données**

La collecte a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2001 et a duré un mois. Dix équipes de terrain sont constituées. Chaque équipe comprend 1 superviseur et 5 enquêteurs. La charge de travail d'un enquêteur est de 50 ménages, soit la couverture de 2,5 ZD.

L'enquête a connu des disparitions ou des refus de certaines unités de sondage. Des instructions ont été données aux superviseurs pour procéder au remplacement des unités sans toutefois altérer la représentativité de l'échantillon. Le taux de remplacement est de 3,8%. Ainsi, 96,2% de l'échantillon initial est-il parfaitement couvert.

En outre, les opérations de vérification, de saisie, de traitement de données ont permis de constituer une base d'informations statistiques fiables sur le secteur informel urbain. La saisie et le traitement sont réalisés successivement à l'aide des logiciels CSPRO et SPSS sous WINDOWS.

## II. CONCEPTS ET INDICATEURS DU MARCHE DE TRAVAIL

**Population en âge de travailler** : au sens de l'enquête, la limite d'âge minimum pour caractériser cette frange de la population est fixée à 10 ans.

**Chômeur** : au sens du Bureau International du Travail (BIT), est chômeur toute personne ayant une formation ou un diplôme requis, n'ayant pas ou plus d'emploi pendant la période de référence, à la recherche effective d'un emploi et qui est disponible. Dans les analyses, on parlera de chômeurs au sens du BIT. La période de référence de l'enquête est le mois précédant le passage de l'enquêteur dans le ménage.

**Chômeur découragé** : c'est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la période de référence, qui souhaite travailler et qui n'a pas cherché un emploi au cours de ladite période, soit parce qu'elle n'avait pas de qualification, soit parce qu'elle ne savait pas chercher, soit enfin parce qu'elle pense qu'il n'y a pas d'emploi pour elle.

**Population active** : c'est une fraction de la population en âge de travailler. Elle comprend toutes les personnes âgées de 10 ans ou plus, qui soit ont occupé un emploi, soit ont été au chômage (au sens du BIT), au cours de la période de référence.

**Population active occupée** : elle caractérise la main d'œuvre du moment. Dans le cas de l'ESIL phase 1, il s'agit des personnes ayant travaillé au moins pendant 7 jours précédant le passage de l'enquêteur dans le ménage.

**Population inactive** : au sens strict (sens du BIT), elle est composée des inactifs (élèves, étudiants, handicapés, etc.) et des chômeurs découragés. Mais au sens élargi, les chômeurs découragés sont classés dans la population active.

**Taux d'activité** : c'est le rapport de la population active à la population en âge de travailler. Le taux est strict lorsqu'on se conforme à la définition du BIT. Le taux est élargi lorsque les chômeurs découragés sont inclus dans la population active. Dans tous les cas, ce sont des observations du moment.

**Taux de chômage** : il est le rapport de la population active à la recherche d'emploi ou en situation de chômage à la population active totale. Nous parlerons du taux strict ou élargi de chômage selon le type de chômage.

**Taux de dépendance** : il désigne le nombre de personnes à la charge d'un actif occupé. Ce taux exprime la prise en charge des chômeurs et des inactifs par les occupés.

**Taux de participation** : c'est le rapport de la population active occupée à la population en âge de travailler.

**Taux de salarisation** : il désigne le rapport du nombre d'actifs salariés à la population active occupée.

**Sous-emploi lié à la durée du travail** : il existe lorsque la durée de travail d'une personne employée est insuffisante par rapport à une autre situation d'emploi possible que cette personne est disposée à occuper et disponible pour le faire. Dans ce cas, on parle de sous-emploi visible.

Une personne est concernée par le sous-emploi visible si elle est pourvue d'un emploi et si elle répond aux critères suivants : un volume de travail, tous emplois confondus, inférieur à un seuil relatif à l'horaire normal, un souhait de faire des heures complémentaires et une disponibilité pour faire ces heures complémentaires dans une période ultérieure.

Dans le cas où une personne occupée est obligée d'effectuer un nombre d'heures de travail excessivement élevé par rapport à l'horaire normal pour gagner un revenu équivalent à celui d'un emploi réglementé, on parle d'un sous-emploi invisible.

Dans le cadre de l'enquête, le sous-emploi visible est défini à partir de moins de 35 heures de travail par semaine ; le sous-emploi invisible est relatif à plus de 48 heures de travail hebdomadaires rapportant un revenu inférieur ou égal à celui d'un emploi réglementé.

Le taux de sous-emploi est le cumul des taux calculés dans les deux cas. C'est le rapport du nombre de travailleurs retrouvés involontairement dans cette situation à l'ensemble des actifs occupés.

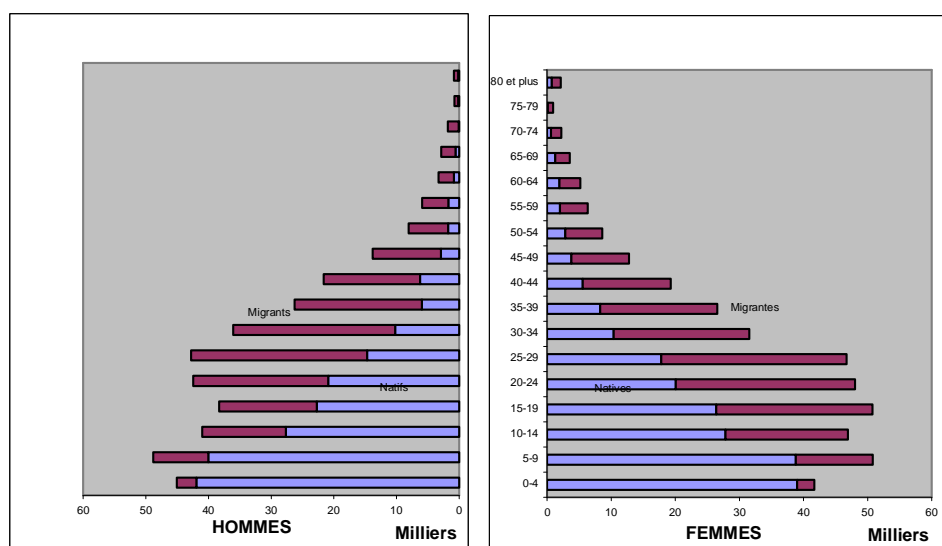
**Taux de pluri-activité** : c'est le rapport du nombre de personnes exerçant une ou plusieurs activités secondaires à la population active occupée.

### III. SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

La population des ménages ordinaires de l'agglomération de Lomé compte environ 784 000 personnes (hors visiteurs) en fin septembre 2001. Les femmes y sont majoritaires puisqu'elles représentent 51,5% de l'ensemble.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des villes des pays en développement, avec une prépondérance massive des jeunes. L'âge moyen est de 23 ans. On remarque que 46,4% de la population a moins de 20 ans et seulement 2,6% ont dépassé 60 ans. Cet effet est encore plus notable chez les natifs, dont 65,1% ont moins de 20 ans (contre 26,2% pour les migrants).

**Graphique 1 : La pyramide des âges**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

#### 3.1 Dynamique migratoire et religion

L'agglomération de Lomé se caractérise par la présence d'une forte majorité ethnique représentée par les ADJA-EWE, avec 70,5%. L'ethnie Ewé à elle seule représente plus du tiers (35,7%) des habitants de Lomé. Les ethnies Mina et Ouatchi, deux autres composantes du groupe ethnique ADJA-EWE représentent respectivement 17,3% et 12,8%. Un autre groupe ethnique, les KABYE-TEM (13,6%) et en particulier, les Kabyè et les Kotokoli, représentent 10,7% de la population. Les PARA-GOURMA représentent 5,1% alors que les ANA-IFE et AKPOSSO-AKEBOU représentent moins de 5% chacun.

La population de la capitale est à 93,8% de nationalité togolaise, 4% sont des ressortissants issus des autres pays de l'UEMOA. Enfin, les étrangers non ressortissants des pays de l'UEMOA sont très largement minoritaires avec 2,2%.

En 2001, 48,2% des habitants vivant à Lomé sont des migrants (48% d'hommes, 52% de femmes), mais parmi les hommes, 52,3% sont migrants contre 51,4% chez les femmes. Plus de la moitié des migrants (58,6%) est arrivée depuis moins de dix ans et 18,4% sont arrivés il y a 20 ans et plus.

La migration vers Lomé est avant tout un phénomène national (72,1% viennent du reste du pays). Elle est en majorité urbaine, puisque 56,1% des migrants habitaient un chef-lieu de région ou de préfecture avant d'arriver à Lomé contre 20,2% qui proviennent des cantons et 23,7% des villages. Parmi la population migrante, 27,9% vient de l'étranger et près de la moitié d'entre elle habitait dans un des pays voisins comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigeria, avant d'arriver à Lomé.

Si dans l'ensemble, près d'un migrant sur deux (45,1% dont 66% de femmes) met en avant le désir de rejoindre sa famille, cette dimension de regroupement familial concerne surtout les femmes (57,2% des femmes). La recherche d'un emploi est la seconde raison qui motive la migration, 30% dont 60,1% d'hommes. Enfin, les migrants évoquent les possibilités de poursuivre des études (16,3%), marquant le poids des infrastructures scolaires et universitaires concentrées dans la capitale.

Le Togo est dans sa grande majorité de religion chrétienne. Cette tendance est aussi vérifiée à Lomé puisque 45,6% des habitants sont catholiques. Les musulmans ne représentent que 11,4% de la population dans l'agglomération. Enfin moins de 6% ne se déclarent d'aucune religion.

### 3.2 Scolarisation

Sur l'ensemble de la population de la capitale, 75,2% ont fréquenté l'école. Cette proportion atteint 84,4% chez les 6 ans et plus (âge légal d'entrée à l'école primaire).

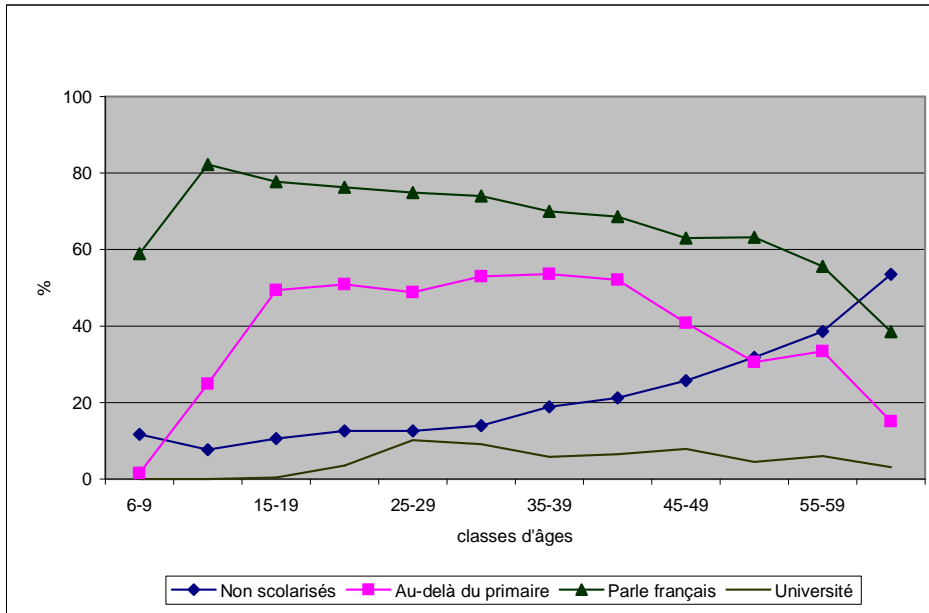
La proportion des personnes non instruites diminue des générations les plus anciennes aux générations les plus jeunes ; 7,7% des 10-14 ans n'ont reçu aucune instruction, contre 31,7% pour la classe d'âges 50-54 ans, 37,5% chez les 55-59 ans et 53,5% pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

Si on note une amélioration de l'accès à la scolarité, en revanche le nombre moyen d'années d'études montre que la génération née entre 1957 et 1961 (personnes âgées de 40 à 44 ans aujourd'hui) est celle où la durée des études est la plus élevée (9,3 ans) alors qu'elle est de 8 ans pour les 25-29 ans (âge où on suppose que les études sont terminées).

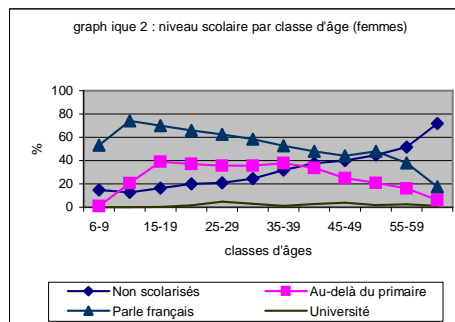
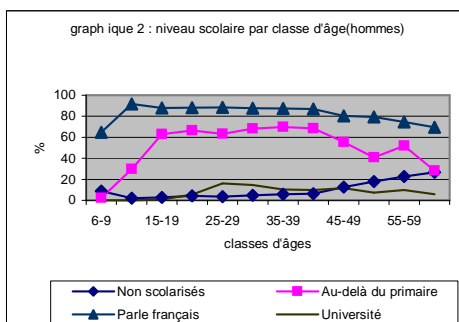
Des inégalités scolaires apparaissent entre les deux sexes. En premier lieu, près d'un quart des femmes (24,2% pour les 6 ans et plus) n'est jamais allé à l'école contre 6,3% pour les hommes. En second lieu, sur le nombre moyen d'années d'études, il existe un écart de 1 an 7 mois au bénéfice des hommes. Si jusqu'à l'âge de 14 ans, la durée des études est identique entre hommes et femmes, on observe par la suite et pour chaque classe d'âges une inégalité au profit des hommes.

On remarque que 13,5% des enfants de 6-9 ans ne sont pas scolarisés, soit parce qu'ils n'ont jamais été inscrits à l'école, soit parce qu'ils en ont été retirés. Cette proportion atteint 14,7% entre 10-14 ans et 42,6% pour les 15-19 ans. Sur l'ensemble de ces trois groupes d'âge, près de sept jeunes sur dix (68%) expliquent l'abandon de l'école par les difficultés financières de la famille, la contrainte financière pesant davantage sur les 6-9 ans où elle est évoquée par 92% de ceux qui ne vont pas à l'école. Cette proportion reste importante chez les 15-19 ans (57,4%). Puis, 15% des moins de 20 ans évoquent comme motif d'abandon ou du retrait de l'école, la préférence pour un apprentissage ou un travail. Enfin l'échec scolaire représente 11,3% des motifs d'abandon dans ce même groupe.

**Graphique 2 : Niveau scolaire par classe d'âges**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Parmi ceux qui ont fréquenté l'école, les trois quarts ont suivi des études dans l'enseignement public. On note néanmoins un attrait pour l'enseignement privé non confessionnel chez les jeunes générations (41,1% des 6-9 ans, 26,2% des 10-14 ans, 18,4% des 15-19 ans, 12,7% des 20-24 ans) tandis que pour les générations suivantes, il attirait bien en dessous des 10%.

Dans ce type d'enseignement privé non confessionnel, 57,3% des personnes concernées ont fréquenté l'école primaire et près d'un quart (24,8%) le collège d'enseignement général ; un dixième (10,1%) a fréquenté le cycle d'enseignement technique.

Même si l'enseignement privé non confessionnel enregistre son taux de pénétration le plus élevé dans le technique, en particulier le lycée technique (35,5% collège technique, 32,2% lycée technique), l'enseignement public reste malgré tout, très majoritaire à tous les niveaux.

Dans le public on retrouve 52,9% au primaire, 31,2% au collège d'enseignement général et 3,5% dans l'enseignement technique.

L'enseignement du français semble bien ancré dans le système scolaire, à l'exception des âges extrêmes, plus de sept personnes sur dix déclarant maîtriser le français couramment.

### 3.3 Composition des ménages

La capitale du Togo située sur le littoral du Golfe de Guinée (tout comme ses voisines Abidjan et Cotonou) se distingue des autres capitales de l'UEMOA par sa faible taille des ménages (moins de 5 personnes en moyenne dans ces trois capitales). En effet, les résultats de l'enquête démographique et de santé de 1998 ont montré l'entrée du Togo dans une transition démographique, caractérisée par une baisse à la fois de la mortalité et de la natalité. Il en résulte de cela une réduction sensible de la taille des ménages. La taille moyenne des ménages ordinaires de l'agglomération de Lomé est de 3,8 soit un total de 202 000 ménages. Plus d'un ménage sur deux (53,4%) est composé de moins de quatre personnes. En particulier, la part des ménages constitués d'une seule personne est assez forte (20,5%), tandis qu'à l'autre extrémité, 9% comptent au moins 8 personnes.

La dominance de la typologie des ménages reste encore le modèle de la famille nucléaire (41,7%) suivie des familles élargies avec 27,6% des ménages (ménages comprenant d'autres membres en dehors des parents et des enfants).

Bien que près de la moitié des enfants de moins de 15 ans vivent avec leurs deux parents (43,8%), le phénomène de la charge parentale est également important : 16,2% des enfants vivent dans des ménages nucléaires monoparentaux (26,1% si on ajoute ceux qui vivent dans les familles monoparentales élargies).

Trois ménages sur dix sont dirigés par des femmes. Plus d'un quart des ménages isolés (26,9%) et plus de trois ménages monoparentaux sur cinq (60,2%) ont à leur tête une femme. A cet égard, il faut soulever l'importance numérique de ces ménages monoparentaux (23,9% de l'ensemble des ménages).

**Tableau 1 : Type de ménages suivant le sexe du chef de ménage (distribution en %) <sup>1</sup>**

Sexe du chef de ménage	Type de ménage						Total
	Une seule personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Nucléaire monoparental	Monoparental élargi	Famille élargie	
Homme	21,6	6,5	33,5	3,9	2,2	32,4	100,0
Femme	18,1			37,0	28,8	16,2	100,0
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>4,5</b>	<b>23,4</b>	<b>13,8</b>	<b>10,1</b>	<b>27,6</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Définition des catégories de ménage : les ménages élargis monoparentaux comptent des membres autres que le chef ou ses enfants. Les ménages élargis comptent des membres autres que le chef, le(s) conjoint(s) ou leurs enfants. La présence de domestiques n'interfère pas avec ces définitions.

<sup>1</sup> La typologie construite ne tient pas compte du personnel domestique ou employé de maison

#### IV. ACTIVITES ECONOMIQUES

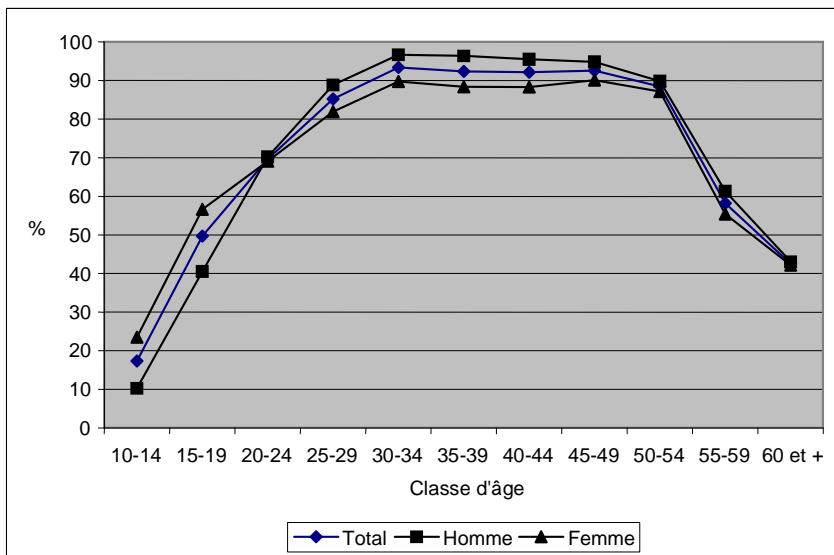
La mesure de la population active est donnée par le nombre d'individus engagés sur le marché du travail, soit qu'ils exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent un (chômeurs).

Sur une population potentiellement active (individus de 10 ans et plus) de 598 000 personnes, l'agglomération de Lomé compte 405 000 actifs, soit un taux d'activité global de 67,7%. Ce taux d'activité passe à 76,5% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Le taux d'activité est de 89,4% pour les chefs de ménages.

Le taux de dépendance établit un rapport entre le nombre d'adultes sans activité rémunératrice (chômeurs ou inactifs) et le nombre d'adultes occupant un emploi. A Lomé, ce taux est de 61% pour la population des 10 ans et plus. Pour les adultes de 15 ans et plus, le taux de dépendance se situe à 43%. Il était voisin de 60% dans les enquêtes UEMOA de 1996 comme dans les deux autres capitales côtières du Sud. Ceci peut s'expliquer par la conjoncture économique favorable observée en 1996, avec un taux de croissance du PIB au prix constant chiffré à 9,7%.

L'activité se caractérise par un profil différent en fonction du sexe et de l'âge. Ainsi, une jeune femme de moins de 25 ans sur deux est active, soit 49,9 % contre 40,7% pour les hommes. A 60 ans et plus, 43% des hommes sont actifs contre 42,2% chez les femmes. Le taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans, plus important chez les femmes, semble être la caractéristique des pays de l'UEMOA. La sous-scolarisation des femmes explique sans doute en partie cette entrée précoce dans la vie active. En fait, c'est entre 25 et 50 ans que le taux d'activité des hommes est supérieur de 7 points par rapport à celui des femmes (écart constaté quasiment dans chaque classe d'âges).

**Graphique 3 : Taux d'activité par sexe et par âge**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

**Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par âge**

Sexe	Classe d'âges (années révolues)			Total
	10-29	30-49	50 et +	
Homme	53,2	96,0	63,6	<b>68,7</b>
Femme	57,8	89,1	58,4	<b>66,8</b>
<b>Total</b>	<b>55,7</b>	<b>92,7</b>	<b>60,7</b>	<b>67,7</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Les femmes actives âgées de 10 ans ou plus, passent en moyenne un peu plus de 26 heures par semaine à effectuer des tâches domestiques en plus de leur emploi, soit environ 6 heures en moyenne de plus que les inactives. Quand on considère la classe d'âges de 15 ans et plus, on a toujours 26 heures pour les actives contre 23 heures pour les inactives. Les résultats de l'enquête montrent que ces dernières sont beaucoup plus jeunes (l'âge médian est de 22 ans contre 30 ans pour les femmes actives). On peut expliquer dans ce cas leur peu d'intérêt aux travaux domestiques par la poursuite de leur scolarité.

En résumé, la plupart des femmes se prennent en charge. En témoigne cet autre indicateur du cycle de vie appréhendé par le statut au sein des ménages. Effectivement plus des trois quarts des femmes conjointes (79,3%) sont actives, mais ce sont les chefs de ménages femmes qui enregistrent les taux d'activité les plus élevés (85,5%). Les enfants de ces dernières ont les taux d'activité les plus faibles (43,2%).

#### **Population en âge de travailler en situation d'inactivité**

Parmi les inactifs, les jeunes en cours de scolarité représentent la majorité (69,3%). Les femmes au foyer représentent 7,5% de la population inactive. La proportion des retraités est faible avec 4,5%. Dans 94,3% des cas, ces inactifs sont pris en charge par d'autres personnes, en général des membres de leur famille.

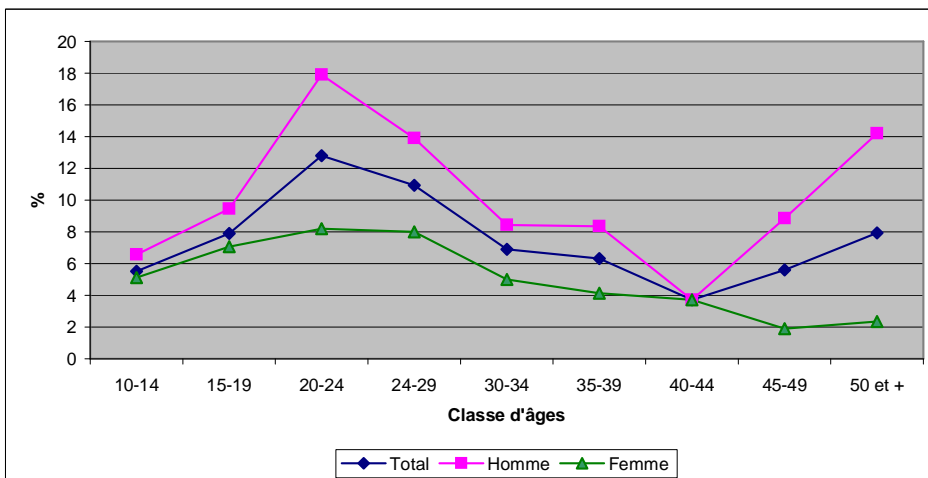
Un inactif sur deux de la capitale choisit ce statut de façon volontaire (qu'il considère ne pas être en âge de travailler ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre). Pour un tiers (34,1%), les inactifs jugent leur qualification trop faible pour décrocher un emploi. Cette forme de chômage déguisé souligne la frontière floue qui existe entre ces inactifs découragés et les chômeurs au sens du BIT qui sont comptabilisés dans la population active.

## V. CHOMAGE

Le taux de chômage à Lomé concerne 8,2% de la population active au sens strict du BIT et 11,2% au sens large ; 54% des chômeurs élargis sont des hommes et 46% sont des femmes, autrement dit le taux de chômage élargi est de 12,6% pour les hommes et de 9,8% pour les femmes.

Près des deux tiers (64,1%) des chômeurs au sens strict sont des hommes. Le taux de chômage le plus élevé se situe dans la tranche des 20-24 ans soit 12,8%. Cette proportion est également élevée chez les hommes en fin de vie active (14,2%).

**Graphique 4 : Taux de chômage strict par sexe et par âge**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé. Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs.

**Tableau 3 : Taux de chômage strict par sexe et par âge**

Sexe	Groupe d'âges			Total
	10-29	30-49	50 et +	
Homme	14,1	7,4	14,2	<b>10,9</b>
Femme	7,5	4,0	2,4	<b>5,8</b>
<b>Total</b>	<b>10,4</b>	<b>5,9</b>	<b>7,9</b>	<b>8,2</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé. Les critères du BIT sont appliqués dans la définition des chômeurs

La position dans le ménage est aussi un facteur discriminant dans la recherche d'un emploi. On devrait s'attendre à ce que ce soient les chefs de ménages qui pâtissent le moins du chômage (7,0% des chefs actifs sont au chômage), mais curieusement il semble que l'on compte davantage sur les conjointes pour contribuer aux revenus du ménage (3,6% des conjointes actives sont à la recherche d'un emploi). Enfin, ce sont les enfants qui pâtissent le plus de l'absence d'offre de travail (15% d'entre eux sont demandeurs d'emploi).

Le taux de chômage tend à croître avec le niveau d'étude. Ainsi, le chômage touche 3,5% des actifs qui ne sont pas allés à l'école. Près de 6,8% de ceux qui ont le niveau primaire sont au chômage contre 9,3% pour ceux qui ont le niveau collège et 14,7% pour ceux qui ont atteint le lycée (ceux qui ont suivi une filière technique sont un peu plus touchés par le chômage que ceux qui ont suivi l'enseignement général). Le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez ceux qui ont suivi l'enseignement supérieur (19,4%).

### 5.1 Caractéristiques socio-économiques des chômeurs

Environ 64 % des chômeurs sont des hommes. Six chômeurs sur dix (62,1%) ont moins de 30 ans, et moins d'un chômeur sur dix (7,6%) a 50 ans et plus.

Parmi les **chômeurs hommes**, 57,8% ont moins de 30 ans et 10%, 50 ans et plus. Par contre au niveau des **chômeuses**, 69,8% ont moins de 30 ans et 3,3%, 50 ans et plus.

De façon générale, les personnes à la recherche d'un emploi ont un niveau scolaire élevé. Près de 60,3% d'entre elles ont été au-delà du niveau primaire et 12,4% ont suivi un enseignement dans le supérieur. Parmi les chômeurs hommes, 64,2% ont dépassé le primaire et 12,8% ont suivi un enseignement supérieur. De même 53,5% des chômeuses ont un niveau supérieur au primaire et 11,5% d'entre elles ont atteint l'enseignement supérieur.

On caractérise deux types de chômeurs, qui se répartissent à peu près équitablement : ceux qui tentent d'obtenir leur premier emploi appelés « *primo-demandeurs* » et ceux qui ont perdu leur emploi dénommés les « *anciens occupés* ».

#### Les primo-demandeurs

Cette catégorie regroupe environ 17 000 personnes de 10 ans et plus dont 64,5% sont des hommes. Elle se caractérise par sa jeunesse et son niveau d'instruction élevé. Avec un âge moyen de 24,9 ans (*34,4 ans pour les anciens occupés*), 76,2% appartiennent à la tranche d'âges 15-29 ans et 81,2% dans la tranche 10-29 ans, (*42,8 % [15-29 ans] chez les anciens occupés*).

Ils sont les plus instruits, puisqu'ils ont atteint un niveau d'étude moyen de 10,1 ans (8,2 ans pour les anciens occupés). En effet, les chômeurs BIT (au sens strict) de 10 ans et plus ont atteint un niveau d'études de 9,2 ans contre 7,7 ans pour les chômeurs découragés et 7,5 ans pour les inactifs et les actifs ayant un emploi.

Pour la population des 15 ans et plus, le niveau d'études observé pour chaque catégorie est assez semblable : 9,2 ans pour l'ensemble des chômeurs BIT, 8,0 ans pour les chômeurs découragés, 8,7 ans pour les vrais inactifs, et 7,7 ans pour les actifs ayant un emploi.

D'après l'enquête, 4,0% des primo-demandeurs âgés de plus de 10 ans ne sont pas allés à l'école, 24,0% ont connu le primaire, 32,0% le collège, 21,0% le lycée et 20% le supérieur. De même, 12,0% des anciens occupés ne sont pas allés à l'école, 39% ont connu le primaire, 33% le collège, 11% le lycée et 5,0% le supérieur.

Parmi les actifs occupés (10 ans et +), 20% n'ont pas connu l'école, 39% le primaire, 28% le collège, 8% le secondaire et 5% le supérieur.

**Tableau 4 : Niveau d'instruction (distribution en %) et nombre d'années d'études de la population active de 10 ans et plus**

Niveau d'instruction	Actifs chômeurs		Actifs occupés
	Primo-demandeurs	Anciens occupés	
Aucun	4,0	12,0	20,0
Primaire	24,0	39,0	39,0
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	32,0	33,0	28,0
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	21,0	11,0	8,0
Supérieur	20,0	5,0	5,0
<b>Nombre moyen d'années d'études</b>	<b>10,1</b>	<b>8,2</b>	<b>7,5</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

### Les anciens actifs occupés

Cette catégorie de chômeurs "*anciens occupés*" est presque aussi importante que celle des *primo-demandeurs*, puisqu'elle compte environ 16 500 personnes. Trois quarts des anciens actifs occupés ont été licenciés et les 24,5% restants ont démissionné volontairement soit parce qu'ils étaient insatisfaits par l'emploi qu'ils occupaient, soit pour des raisons d'ordre personnel.

Enfin, 51,3% des anciens actifs occupés sont des ex-salariés et parmi eux, plus de 82,3% ont perdu leur emploi en raison du licenciement de personnel, de façon involontaire.

### **5.2 Caractéristiques et durée du chômage**

**La durée du chômage** est longue puisqu'elle atteint presque trois ans en moyenne. Ce chiffre doit plus être interprété comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un «véritable» emploi, que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale.

Mais si les chiffres de durée moyenne de chômage doivent être considérés avec réserve, ils n'en constituent pas moins un indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer ou se réinsérer sur le marché du travail. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée. Plus d'un chômeur sur deux (54,3%) est sans emploi depuis plus d'un an. Cela touche indifféremment les *anciens occupés* et les *primo-demandeurs* de sexe masculin, mais en revanche une petite différence subsiste entre les chômeuses.

**Tableau 5 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage**

		Effectif	Répartition (%)	Age moyen (années)	Années d'études (années)	Durée moyenne du chômage (mois)	% chômeurs de + d'un an (%)
Primo-demandeurs	Hommes	10904	32,8	25,7	10,4	27,8	52,3
	Femmes	6015	18,1	23,4	9,5	31,8	62,7
Ancien occupé	Hommes	10464	31,4	36,9	8,7	39,7	54,5
	Femmes	5908	17,7	30,1	7,3	26,5	49,0
Total		33291	100,0	29,6	9,2	32,1	54,3

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

On a 417 personnes dans l'échantillon non pondéré. Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

### **5.3 Mode de recherche d'emploi**

Pour l'immense majorité des chômeurs, la recherche d'emploi s'effectue sur une base individuelle, soit à travers la mobilisation du réseau des solidarités familiales (61,1%), soit en prospectant directement auprès des employeurs (31,1% des cas). Seulement 4% des chômeurs ont recours aux annonces des médias (journaux, radio, etc.), et le recours aux agences de placement est totalement inexistant. Les modes de prospection sont légèrement différents suivant que l'on ait déjà travaillé ou non. Ainsi les anciens occupés ont recours aux réseaux familiaux plus souvent que les primo-demandeurs (67% contre 56% respectivement), et à l'inverse ils ont moins recours directement aux employeurs (28% des anciens occupés contre 34% des primo-demandeurs)

Le taux d'inscription des chômeurs aux Services de Placement à Lomé, qui est de 7,5%, reste faible et s'explique principalement par le désintéressement des chômeurs envers ces institutions. Toujours est-il que 44% des non-inscrits ne connaissent pas le Service de la Main-d'Œuvre, et 37% pensent qu'il ne leur est d'aucune utilité. Un sérieux effort doit être consenti par les autorités pour appuyer les chômeurs, notamment en matière d'informations.

#### 5.4 Type d'emploi recherché

Plus d'un chômeur sur deux (56,5%) recherche un emploi salarié et 68,6% un emploi permanent à plein temps. En moyenne, les chômeurs désirent travailler 45 heures par semaine et 69,5% se situent dans la tranche [35-48] heures. Les chômeurs voudraient travailler une heure de plus en moyenne que les chômeuses. En revanche on note une petite différence : les *anciens occupés* souhaiteraient travailler davantage (47,5 heures hebdo) que les *primo-demandeurs* (42,7 heures hebdo). Ils constituent donc une population disponible pour travailler et non une frange de main d'œuvre située aux marges de l'activité économique.

Parmi ceux qui cherchent un emploi salarié, 57,1% mettent en avant la sécurité de l'emploi et du salaire, 13,4% pensent gagner plus, et 20,9% ne peuvent pas se mettre à leur propre compte. Une bonne partie des demandeurs aimeraient avoir un travail qui corresponde à leur qualification (41,2%).

Parmi les chômeurs recherchant un emploi, 8,4% sont attirés par la fonction publique (15,7% si on rajoute le para-public). Plus d'un quart (26,9%) désirent se mettre à leur propre compte, 18,0% opteraient pour une grande entreprise privée et enfin, 18,0% sont indifférents au type d'emploi (salarié ou non) qu'ils pourraient obtenir ou même au type d'entreprise (26,8%) qui les embaucherait. Une flexibilité est soulignée auprès de 43,9% des chômeurs qui sont indifférents à la branche d'activité.

#### 5.5 Prétentions salariales des chômeurs

Le revenu désiré moyen est de 64 000Fcf par mois, aussi bien pour les primo-demandeurs, que pour les anciens occupés. Les chômeurs hommes espèrent 70 000Fcf contre 53 000 Fcf pour les chômeuses. Il est à noter que le revenu moyen constaté sur le marché du travail n'est que de 26 000 Fcf.

Cependant, 78,9% des chômeurs se déclarent être prêts à réviser leurs prétentions salariales si le chômage se prolonge. Finalement, le revenu minimum acceptable est de 44 000 Fcf par mois. Les chômeurs accepteraient de gagner 48 000 Fcf, les chômeuses moins exigeantes se contenteraient de 38 000 Fcf par mois. Il n'existe pas de différence sur le salaire de réservation entre *ancien occupé* et *primo-demandeur* à mille francs près.

**Tableau 6 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs**

		Prétentions salariales (en milliers de Fcf)	Acceptent de réviser leurs prétentions salariales (%)	Salaire de réservation (en milliers de Fcf)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Primo-demandeurs	Hommes	66	79,3	44	43,4
	Femmes	60	73,9	43	41,3
Ancien occupé	Hommes	74	82,6	51	47,7
	Femmes	46	76,5	33	47,1
Total		64	78,9	44	45,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Les prétentions salariales correspondent aux montants du revenu désiré, déclaré spontanément par les chômeurs, pour l'emploi qu'ils recherchent. Le salaire de réservation est le niveau de revenu minimum en dessous duquel les chômeurs déclarent ne pas vouloir descendre.

## VI. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS

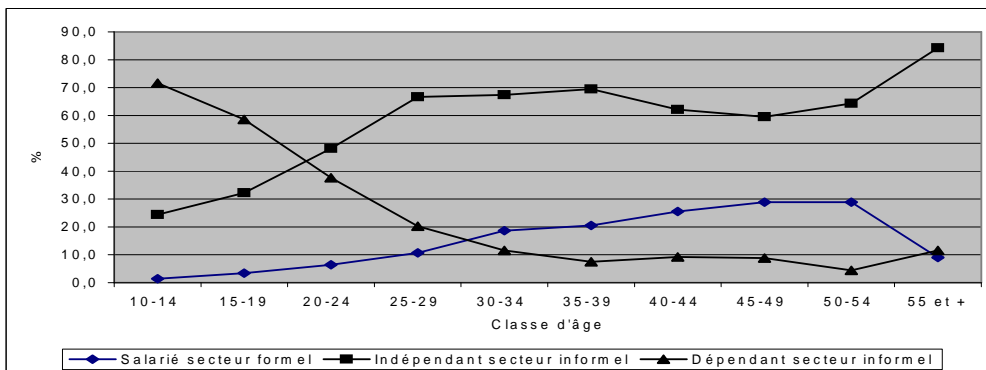
### 6.1 Structure des emplois

Au sein de la population active de Lomé de 10 ans et plus, 371 250 personnes (soit 92,0%) exercent un emploi. Le nombre moyen de personnes à charge par actif occupé (soit « le taux de dépendance ») est de 0,61<sup>2</sup>. Si on tient compte des individus touchant un revenu, le taux passe à 0,65. Au total, nous avons 1,8<sup>3</sup> personnes actives occupées par ménage.

**Le taux de salarisation**, qui est un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est à Lomé de 24%. Un quart des emplois est un emploi salarié. Ce taux varie en fonction du type de secteur et de main d'œuvre. Il est bien sûr plus élevé dans le secteur formel privé (72%) et public (96% Fonction Publique ; 87% Para-Public), très faible dans l'informel (12%). Il est bien sûr élevé selon le type de main d'œuvre qui y est employé : hommes (36,5%) contre femmes (12,8%), chef de ménage (33%) (conjoint (8,8%) et enfants du chef de ménage (17,6%), main d'œuvre dans la tranche 40-54 ans (34,7%). Le taux de salariat selon l'âge ([10-19 ans ] est de 17% ; [20-29 ans ] est de 19,5% ; [30-39 ans ] est de 26,9% ; [55 ans et plus] est de 12,8%), ceci démontre bien une hiérarchie.

Une grosse majorité des travailleurs exercent un emploi dans le secteur informel soit 81,8%. Mais on peut distinguer néanmoins quelques particularités selon l'âge : les moins de 20 ans sont principalement des travailleurs dépendants de l'informel, bien qu'une part non négligeable entre 25 et 30% des moins de 20 ans soit déjà patron ou à son propre compte dans l'informel. Ensuite on note une petite émergence du salariat dans le secteur formel, qui peine à atteindre le cap des 30% dans les tranches d'âges [45-54] ans. Enfin, entre 25 et 54 ans, deux personnes sur trois (66%) travaillent comme patron ou à leur propre compte dans l'informel. Ce taux est de 84,3% pour les 55 ans et plus.

**Graphique 5 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

Le total est inférieur à 100%, les indépendants du secteur formel n'étant pas inclus

La répartition par secteur institutionnel des emplois est un bon indicateur de la structure du marché du travail. On distingue cinq secteurs : les administrations publiques, le secteur para-public, le secteur privé formel, le secteur informel et enfin le secteur social. C'est évidemment le secteur informel qui occupe la première place : 81,9% des actifs occupés y sont employés. Puis, vient le secteur privé formel avec 9,7% des emplois.

<sup>2</sup> population totale (597 500) -6 population active occupée (371 250)/ 597 500 = taux de dépendance

<sup>3</sup> 371 250 actifs occupés / 202 000 ménages environ=1,8 actifs occupés par ménage

Enfin seulement 7,5% des actifs occupés travaillent dans le secteur public et parapublic et à peine 1% dans le secteur associatif.

**Les emplois publics** sont naturellement concentrés dans les branches non marchandes. En effet, 88,4% des emplois de l'administration publique sont des prestations de services non marchands ou sans but lucratif. Cependant, l'emploi industriel représente 9,2% des emplois dans les entreprises para-publiques, soit deux fois moins que le poids de l'industrie sur l'ensemble du marché du travail.

Le taux de salariat est le plus élevé dans le secteur public, qui avec 93% des salariés absorbe environ 50,2% des emplois salariés qualifiés (puisque 70% des cadres supérieurs et 56,8% des cadres moyens y travaillent) et 38% des employés/ouvriers qualifiés. Le niveau scolaire de la main d'œuvre se situe autour de 13 années d'étude pour les fonctionnaires et 10 ans pour le para-public, et près de 22,9% des travailleurs du secteur public ont suivi un enseignement supérieur (23,9% uniquement pour les fonctionnaires). C'est encore dans ce secteur que l'âge moyen est le plus élevé (39-40 ans), résultat associé à une très forte stabilité des emplois avec une ancienneté dans l'emploi de 10 ans en moyenne. Enfin, 80,5% des emplois dans le secteur public sont occupés par des chefs de ménage.

**Caractéristiques du secteur privé formel** (non compris les entreprises associatives) : le taux de salarisation est de 72%. Environ un quart des actifs occupés de ce secteur (26,3%) travaillent dans un établissement de moins de 6 personnes et 22,7% dans des établissements de plus de 50 personnes. Enfin, 54,4% des emplois dans le secteur privé formel sont occupés par des chefs de ménage.

Ce secteur absorbe 9,6% des emplois industriels et 15,5% des services aux entreprises (banques, assurances, conseil, etc.) ou aux ménages.

**La main d'œuvre du secteur informel**, enfin, se concentre dans des établissements de petite taille : 87,7% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 54,1% sont des autos-emplois. Ceci se traduit par le taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs institutionnels, 11,6%. Ce taux descend même à 9,6% si l'on exclut du secteur informel les emplois domestiques. La précarité des établissements se mesure par le fait que moins d'un quart (19,2%) seulement des emplois de l'informel sont réalisés dans de véritables établissements, tandis que plus d'un sur deux (53,5%) s'exerce sur la voie publique et 25,3% dans les domiciles.

Environ 74,5% des personnes occupées par des emplois informels sont des travailleurs indépendants (67% à leur propre compte et 7,5% patrons).

Les entreprises privées constituent l'espace de prédilection de l'emploi informel, soit 43,8% des activités dans le commerce et 31,9% dans la branche d'activité «services». Le secteur informel joue un rôle fondamental dans la satisfaction des besoins des ménages. Ce secteur absorbe 95,7% des emplois commerciaux et 65,2% des emplois de services.

A Lomé, 22% des emplois dans les entreprises privées informelles s'exercent dans la branche industrielle contre 20,2% pour le secteur privé formel. En outre, les résultats montrent que près de 9 emplois industriels sur 10 (88,3%) relèvent du secteur informel. Ceci exprime la précarité de l'industrie au Togo.

La main d'œuvre y est jeune (32,2% ont moins de 25 ans), mais peu qualifiée. Moins d'un quart (23,5%) n'a jamais été à l'école, 42,3% ont suivi seulement l'enseignement primaire et 26,6% le collège. En fait le niveau d'étude moyen ne dépasse même pas l'école primaire (niveau d'étude moyen 5,1 ans), tandis que seulement 2% des informels ont suivi des études supérieures. De plus, c'est le secteur le plus « féminin », six emplois sur dix sont féminins, et enfin, celui qui concentre la main d'œuvre secondaire du ménage (hors chef ménage autour de 59,4%).

**Tableau 7 : Structure des emplois par secteur institutionnel**

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition %	Age Moyen (années)	Proportion de femmes %	Proportion de migrants %	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)
Administration publique	19298	5,2	39,8	23,8	81,6	13,1	10,1
Entreprises publiques	8456	2,3	39,3	17,1	77,3	9,9	9,7
Entreprises privées formelles	35942	9,7	31,7	28,5	69,5	9,3	4,6
Entreprises privées informelles	303889	81,9	30,7	59,1	64,9	6,7	5,0
Entreprises associatives	3665	1,0	34,5	8,1	70,9	9,9	5,6
<b>Total</b>	<b>371250</b>	<b>100,0</b>	<b>31,5</b>	<b>52,8</b>	<b>66,5</b>	<b>7,5</b>	<b>5,4</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

**Tableau 8 : Structure des emplois principaux par branche d'activité**

Secteur institutionnel	Secteur primaire	Industrie	Commerce	Service	Total
Administration publique	1,8	2,2	0,5	95,6	100,0
Entreprises publiques	0,9	9,2	3,8	86,2	100,0
Entreprises privées formelles	1,0	20,2	14,9	63,9	100,0
Entreprises privées informelles	2,3	22,0	43,8	31,9	100,0
Entreprises associatives	5,6	10,8	4,0	79,7	100,0
<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>20,4</b>	<b>37,5</b>	<b>40,0</b>	<b>100,0</b>

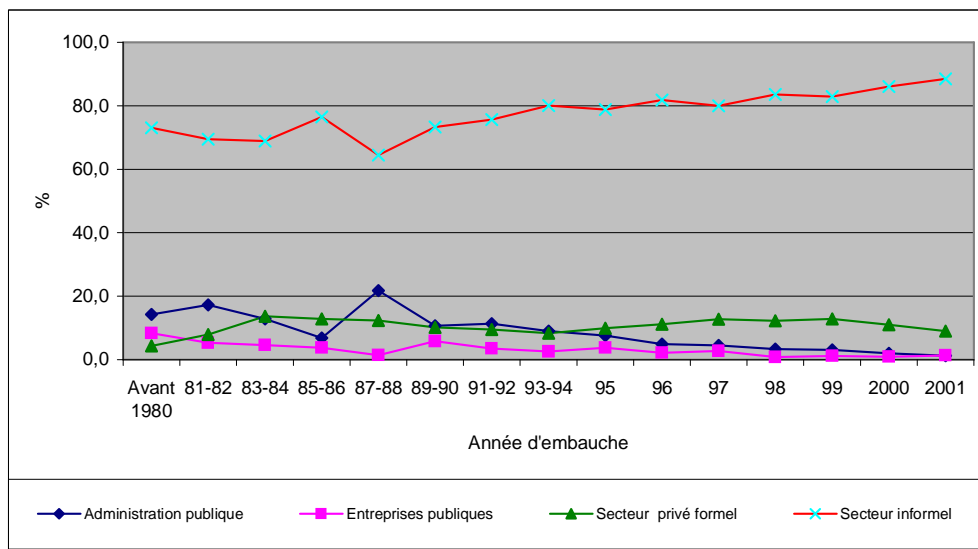
Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

## 6.2 Dynamique des emplois sur longue période

La date d'entrée dans l'emploi actuel est un précieux indicateur pour comprendre la dynamique de création des emplois sur le marché du travail de la capitale Togolaise. Le temps moyen passé dans l'emploi actuel par les actifs de Lomé est de 5,4 ans. Mais la situation des différents secteurs institutionnels est contrastée. C'est dans le secteur public que la durée d'exercer est la plus longue (autour de 10 ans), 4,6 ans dans le secteur privé et 5 ans dans l'informel. On relève que 32,8% des travailleurs du secteur informel et 43,6% dans le privé formel exercent leur emploi depuis moins de trois ans, alors que seulement 16,4% des employés du secteur public et para-public sont dans ce cas.

Le secteur moderne est très faible avec une administration qui dégraisse depuis le début des années 1980 de façon continue. Le secteur informel, après 1992, représente plus de 80% des emplois. Ainsi en 2000-2001, près de 88% des emplois créés dans l'année (c'est-à-dire environ 50 300 emplois) l'ont été par le secteur informel, tandis que le secteur public n'y contribuait que pour environ 2,8% et le privé formel pour 9% des emplois cette même année.

**Graphique 6 : Dynamique de la création brute d'emplois par secteur institutionnel**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

### 6.3 Pluri-activité

Souvent mise en avant, la pluri-activité est considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu et compenser leur chute en période de récession. L'enquête s'est intéressée essentiellement à la deuxième activité des personnes actives occupées. Sur 371 250 actifs occupés à Lomé, 22 800 déclarent exercer une activité secondaire au cours de la semaine de référence, ce qui porte le taux de pluri-activité à 6,1%. En fait, pas loin de 46 000 actifs occupés ont exercé un autre travail, en dehors de leur emploi principal au cours de l'année écoulée (12,4%).

Les emplois secondaires ont le même profil que les emplois principaux. Le commerce est encore plus présent ici avec 46,3% des emplois secondaires, les activités de services aux particuliers représentent 33,7%, 12,8% pour les activités industrielles et 7,2% pour le secteur primaire.

Selon le secteur institutionnel de l'emploi secondaire, 92,8% des activités secondaires s'exercent dans l'informel et 5,5% dans le privé formel. Par ailleurs, le secteur informel fournit à la fois des emplois principaux et secondaires à 82% de ceux qui exercent de la pluri-activité. Le secteur privé formel y contribue pour 11,4%.

## VII. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE

Les revenus perçus et les conditions de travail constituent de bons indicateurs de la qualité des emplois générés par les différents secteurs institutionnels. Or en la matière, tout oppose le secteur formel (administration, entreprises publiques, privées formelles et associatives) au secteur informel.

### 7.1 Revenus du travail dans l'emploi principal

**Dans le secteur public**, où l'ancienneté moyenne des salariés est la plus élevée, les revenus sont également supérieurs. Le revenu moyen mensuel est plus important dans l'administration que dans les entreprises publiques : 75 000 Fcfa contre 70 000 Fcfa.

**Dans les entreprises formelles et le secteur social**, les revenus moyens mensuels sont respectivement de 46 000 et 47 000 Fcfa, soit environ le double du revenu moyen global. C'est dans le secteur privé formel que la charge de travail est la plus lourde, avec 52,5 heures hebdomadaires.

Enfin, **le secteur privé informel**, qui concentre 81,8% des emplois, a un revenu moyen de 18 000 Fcfa par mois pour 49,5 heures de travail hebdomadaire. La part des travailleurs permanents ne diffère pas tellement de celle des autres secteurs (environ huit emplois sur dix), même si bien sûr elle reste inférieure aux autres secteurs. Ce résultat montre clairement que le secteur informel n'est pas caractérisé par des emplois occasionnels qui génèrent des revenus d'appoint.

**Tableau 9 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel**

Secteur institutionnel	Tous actifs				Travailleurs dépendants <sup>4</sup>		
	Nombre d'heures hebdomadaires	Revenus mensuels (milliers de Fcfa)			% avec bulletin de paie	% avec contrat	% travailleurs permanents
		Moyen	médian	Horaire			
Administration publique	49,9	75,2	56,2	0,47	83,9	77,3	98,6
Entreprises publiques	45,3	69,9	47,0	0,43	70,7	66,2	89,1
Entreprises privées formelles	52,5	45,6	27,0	0,26	37,0	43,9	88,7
Entreprises privées informelles	49,5	18,6	12,3	0,12	6,1	18,8	78,2
Entreprises associatives	43,4	47,5	33,3	0,56	28,7	37,9	88,7
Total	49,7	26,0	15,0	0,17	23,9	30,9	80,6

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

**Les employés et les ouvriers** : il est curieux de constater qu'un travailleur à compte propre gagne moins qu'un employé/ouvrier dans l'informel. Ceci démontre probablement le caractère hétérogène et l'inégalité des revenus au sein de cette catégorie de travailleurs.

Viennent ensuite les **employés et les ouvriers**, dont les revenus sont inférieurs (sauf public), pour des horaires moyens très élevés. Le revenu moyen de l'employé/ouvrier du secteur informel est inférieur de presque de moitié à celui de son homologue du secteur privé formel et de près de 60% par rapport à celui de l'employé du secteur public.

<sup>4</sup> Les travailleurs dépendants sont les salariés, les apprentis et les aides familiaux.

Chez les **manò uvres, les apprentis et les aides familiaux**, la situation est tout aussi contrastée, l'écart des revenus moyens étant également en défaveur de l'informel (ce groupe représente 23% des emplois du secteur informel). Ceci s'explique en partie par la plus forte proportion (55%) de cette catégorie de travailleurs exerçant dans l'informel sans rémunération.

Enfin, les **travailleurs à compte propre** du secteur informel bénéficient en moyenne de revenus relativement faibles, soit en moyenne 18 000 Fcfa par mois. Ce montant vaut moins de la moitié du revenu perçu par l'employé ou ouvrier du secteur privé formel et moins de 40% de ce que gagne l'employé du secteur public.

**Tableau 10 : Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel et CSP**

	Effectif	Répartition %	Ancienneté (années)	Horaires Hebdomadaires	Revenu mensuel (milliers de Fcfa)	
					moyen	médian
Secteur public						
-Cadres	12005	3,2	11,2	45,4	105,3	89,2
-Employés, ouvriers	13466	3,6	11,5	52,5	51,4	45,0
-Manò uvres et autres	2283	0,6	10,9	40,7	38,0	30,0
Secteur privé formel						
-Cadres	8278	2,2	8,6	49,0	94,9	60,0
-Employés, ouvriers	17131	4,6	6,2	50,7	39,3	30,0
-Manò uvres et autres	14198	3,8	3,1	54,5	20,8	16,2
Secteur privé informel						
-Patrons, Cadres	24582	6,6	6,6	51,1	30,8	18,0
-Comptes propres	195282	52,6	6,7	48,5	18,3	12,8
-Employés, ouvriers	15233	4,1	4,2	55,3	22,1	20,0
-Manò uvres et autres	68792	18,5	2,2	50,5	12,2	9,0
Total	371250	100,0	6,0	49,7	26,0	15,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

Par rapport au tableau précédent, le secteur public regroupe l'administration et les entreprises publiques, et le secteur privé formel comprend les entreprises privées formelles et associatives.

**Les employés et les ouvriers** : il est curieux de constater qu'un travailleur à compte propre gagne moins qu'un employé/ouvrier dans l'informel. Ceci démontre probablement le caractère hétérogène et l'inégalité des revenus au sein de cette catégorie de travailleurs.

Viennent ensuite les **employés et les ouvriers**, dont les revenus sont inférieurs (sauf public), pour des horaires moyens très élevés. Le revenu moyen de l'employé/ouvrier du secteur informel est inférieur de presque de moitié à celui de son homologue du secteur privé formel et de près de 60% par rapport à celui de l'employé du secteur public.

Chez les **manò uvres, les apprentis et les aides familiaux**, la situation est tout aussi contrastée, l'écart des revenus moyens étant également en défaveur de l'informel (ce groupe représente 23% des emplois du secteur informel). Ceci s'explique en partie par la plus forte proportion (55%) de cette catégorie de travailleurs exerçant dans l'informel sans rémunération.

Enfin, les **travailleurs à compte propre** du secteur informel bénéficient en moyenne de revenus relativement faibles, soit en moyenne 18 000 Fcfa par mois. Ce montant vaut moins de la moitié du revenu perçu par l'employé ou l'ouvrier du secteur privé formel et moins de 40% de ce que gagne l'employé du secteur public.

Plus de la moitié des travailleurs à compte propre (53,3%) gagne moins que le salaire minimum en vigueur au Togo, soit 13 800 Fcfa par mois. Une autre proportion de 41,1% gagne entre une et quatre fois le salaire minimum, soit [14 000 ; 56 000] Fcfa. Seulement 5,6% perçoit un salaire au delà de 56 000 Fcfa.

Au total, 0,6% des actifs occupés ne touchent aucun revenu (surtout les aides familiaux, apprentis et domestiques), puis 50,3% des actifs occupés perçoivent moins de 13 800 Fcfa par mois, 39,2% perçoivent entre une et quatre fois le salaire minimum [14 000 ; 56 000], 5,8% entre [57 000 ; 100 000], et enfin 4,1% gagnent plus de 100 000 Fcfa par mois.

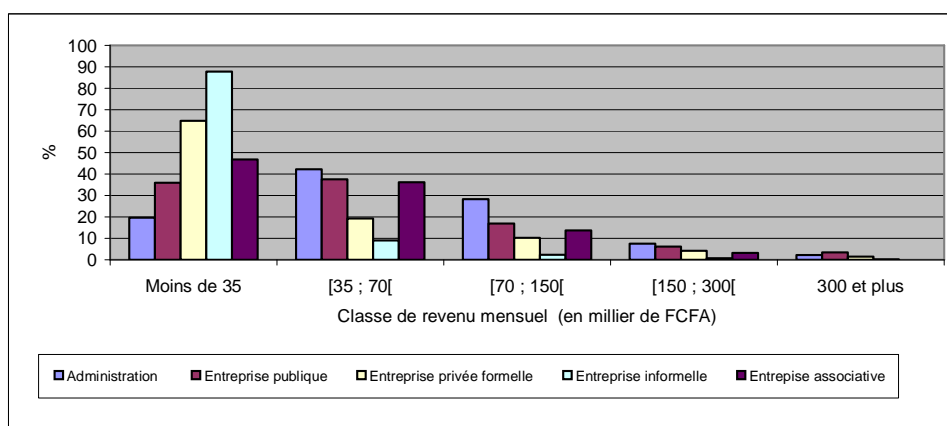
Le secteur public se distingue des autres secteurs, puisqu'à peine 1,6% des travailleurs gagnent en-dessous de 14 000 Fcfa/mois. Néanmoins, près de la moitié (48,1%) d'entre eux touche moins de 56 000 Fcfa, 26,6% entre 56 000 et 100 000 Fcfa et enfin 23,7% perçoit un revenu supérieur à 100 000 Fcfa par mois.

Dans le privé formel, 1,2% des travailleurs ne touchent aucun revenu. Parmi ceux qui gagnent un revenu, 24,2% ont moins de 14 000 Fcfa, 54,1% entre une et quatre fois le salaire minimum [14 000 ; 56 000 ], 10,5% entre [56 000 ; 100 000] et enfin 10,0% gagnent au delà de 100 000 Fcfa.

Dans l'informel, 7,8% ne perçoivent aucun revenu, 18,3% gagnent moins de la moitié du salaire minimum, 31,7% entre 7 000 et 14 000 Fcfa, environ 38,4% entre [14 000 ; 56 000] (c'est-à-dire entre une et quatre fois le salaire minimum), 3% entre [56 000 ; 100 000], et enfin 0,8% au-delà de 100 000 Fcfa par mois.

**Pour résumer, 81,5% des actifs occupés gagnent moins de 35 000 Fcfa par mois, et 12,3% entre [35 000 ; 70 000] Fcfa (voir graphique 7).**

**Graphique 7 : Distribution des revenus de l'emploi principal par secteur institutionnel**



Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

## 7.2 Horaires de travail et sous-emploi

Pour l'ensemble de la population active occupée à Lomé, la durée du travail a une distribution très étalée : 21,2% travaillent moins de 35 heures et 49,1% plus de 48 heures. Environ 50% des salariés du secteur formel (public ou privé) ont un horaire « normal » (35 à 48 heures) contre 27,6% pour le travailleur informel.

Parmi les actifs occupés qui travaillent moins de 35 heures, 57% l'expliquent par la réduction du temps de travail due à la mauvaise conjoncture (27,7% pour le privé formel, 16,1% pour le public contre 60,7% pour l'informel). En fait, seulement 12,1% de ceux qui travaillent moins de 35 heures déclarent ne pas vouloir travailler davantage.

L'existence d'un volume d'heures de travail excessivement élevés peut être elle aussi synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de « *sous-emploi invisible* ».

Le niveau des revenus individuels permet d'estimer le sous-emploi invisible. Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire horaire minimum. On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 52,9% de la main d'œuvre. Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre l'offre et la demande de travail est la plus criante, avec 60% de personnes en situation de sous-emploi invisible. A Lomé, c'est le cas de 33% dans le privé formel et à peine 5% dans le secteur public.

En agrégeant les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible et sous-emploi invisible) pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, le taux de sous-emploi global de la main d'œuvre loméenne est estimé à 70%, soit 283 000 personnes sur 405 000 actifs. Il apparaît ainsi que le marché du travail, et plus généralement l'économie togolaise souffre d'un problème de sous-emploi du facteur « travail ».

## 7.3 Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

D'après l'enquête, plus de huit emplois sur dix sont permanents. C'est presque la règle dans l'administration, et il reste majoritaire dans le secteur privé et l'informel, malgré la présence de catégorie de main-d'œuvre qu'on aurait pu juger plus « occasionnelle » (aides familiaux ou apprentis).

Les types de relations de travail sont également très diversifiées selon les secteurs : 77,3% de détenteurs de contrats de travail dans l'administration et 83,9% de détenteurs de bulletin de paie, contre respectivement 43,9% et 37% dans le secteur privé formel. Dans le secteur privé informel, la contractualisation concerne moins de 20% des travailleurs dépendants et 6,1% pour les détenteurs de bulletin de paie.

Si l'on prend en compte les prestations sociales, les écarts entre les différents statuts sont encore mis en relief. En fait, les prestations sociales sont plus fréquentes dans les catégories de main-d'œuvre mieux rémunérées.

Le taux de syndicalisation moyen (13,2%) est très faible dans la population active : 9,9% pour l'ensemble des actifs occupés parmi lesquels 19,3% pour les seuls salariés. Les syndicats sont plus répandus dans le secteur public (administration et entreprises publiques), et plus d'un salarié sur trois y est affilié (34,7% des cadres du public sont syndiqués, 38,4% des employés/ouvriers du public).

En revanche, on trouve peu d'adhérents syndicaux dans le secteur privé (autour de 14,8%) et enfin, les syndicats sont inexistant dans le secteur informel (6,9%).

Dans l'ensemble, une présence syndicale nettement faible et donc peu de chances pour un rôle conséquent sur les conditions d'activité de la main d'œuvre et la flexibilité du marché du travail.

**Tableau 11 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel en 2001**  
(pour les travailleurs dépendants)

Secteur institutionnel	Allocation familiale	Service médical	Congés payés	Avantages en espèces	Participation aux bénéfices	Primes de fin d'année	CNSS et Autres primes	Avantages en nature
<b>Secteur public</b>								
-Cadres	34,3	5,8	40,2	16,3	2,5	13,5	7,4	7,7
-Employés, ouvriers	27,1	4,6	36,9	15,2	2,7	13,5	6,5	2,9
-Manò uvres et autres	3,9	9,1	21,6	0,0	0,0	22,1	6,4	0,0
<b>Secteur privé formel</b>								
-Cadres	15,9	4,9	27,8	14,4	8,4	12,9	7,6	6,9
-Employés, ouvriers	10,5	2,0	23,1	4,4	3,8	13,4	2,0	2,3
-Manò uvres et autres	0,6	0,6	3,6	1,9	0,4	2,9	2,3	2,2
<b>Secteur privé informel</b>								
-Employés, ouvriers	0,9	0,4	4,4	0,0	1,1	2,6	0,0	0,5
-Manò uvres et autres	0,1	0,3	0,2	0,3	0,1	0,3	0,2	0,8
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>1,6</b>	<b>11,0</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>5,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

Les travailleurs dépendants sont les salariés, les apprentis et les aides familiaux.

## VIII. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Dans les chapitres précédents, nous avons traité des données sur le marché du travail en considérant les individus comme unité de base. Or, il est clair qu'un certain nombre de décisions individuelles (décision de poursuivre des études, de se porter sur le marché du travail, choix du secteur d'activité, etc.) sont prises, au moins en partie, à l'échelle du ménage. L'objectif de ce chapitre est donc d'étudier le mode d'insertion des ménages, pris comme entité spécifique, sur le marché du travail.

### 8.1 Typologie des ménages sur le marché du travail

Au vu des objectifs de l'enquête, il est élaboré une typologie de ménages. On distinguera quatre classes de ménages, suivant le secteur institutionnel d'activité principale du chef de ménage :

- les ménages dont le chef exerce son emploi dans le secteur public ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi dans le secteur privé formel ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi dans le secteur informel ;
- les ménages dont le chef est soit inactif, soit chômeur.

Cette typologie fonctionnelle se fonde essentiellement sur les secteurs d'activités des chefs de ménages et non sur le niveau de revenu perçu par ceux-ci. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle pour la conduite de la politique économique, notamment en matière de création d'emplois. On trouve dans le tableau 12 la répartition des ménages par catégorie dans l'échantillon de l'enquête Emploi 2001.

**Tableau 12 : Distribution des différentes catégories de ménages**

Caractéristiques	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
Répartition des ménages	11,1	11,0	61,2	16,8	100,0
Population de 10 ans et plus	4,7	6,6	50,2	38,5	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

La répartition des ménages correspond à la répartition des emplois pour les seuls chefs de ménage. La répartition de la population de 10 ans et plus (hors domestiques et visiteurs) classe les individus suivant les mêmes critères de situation sur le marché du travail.

Les deux classes de ménages les plus nombreuses sont celles dont le chef est employé dans le secteur informel (que nous qualifierons de « *ménages informels* ») et celle dont le chef est inactif ou chômeur. Elles réunissent à elles seules plus des trois quarts des ménages.

Les chapitres précédents ont montré que le secteur institutionnel était un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Constatée à l'échelle de l'ensemble des individus, cette propriété se vérifie sur la sous-population des chefs de ménages. En particulier, on retrouve la hiérarchie de qualité des emplois suivant le secteur institutionnel, organisée autour de deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois publics et les emplois informels.

C'est dans le secteur public que se concentrent les emplois les plus qualifiés, les mieux protégés (stabilité, contrat, prestations sociales) et les mieux rémunérés. A l'autre extrémité, les emplois informels apparaissent comme l'image en négatif du cliché précédent. Le secteur privé formel procure à ses membres des emplois proches de ceux du secteur public. Quant aux chefs de ménages chômeurs ou inactifs, leur premier point commun, c'est d'être dépourvu d'emploi.

## 8.2 Mode d'insertion sur le marché du travail

Ces différents modes d'insertion sur le marché du travail se traduisent par des différences sensibles des caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage. Ainsi, 37,3% des chefs de ménage exerçant dans l'informel sont des femmes. De même, un chef de ménage chômeur sur trois (33,1%) est une femme. La fragilité sur le marché du travail est encore plus prononcée chez les chômeurs et les inactifs avec un âge moyen avancé de 46,5 ans et un niveau scolaire bas (le nombre moyen d'étude n'atteint pas 10 ans)..

Si les chefs de ménage de la capitale de Lomé, ont en moyenne un peu plus de 39 ans, cette moyenne cache une forte hétérogénéité entre les différentes classes. Les chefs privés informels sont plus jeunes contrairement à ceux de la catégorie inactifs/chômeurs (37,4 ans contre 46,5 ans respectivement). En outre, il existe des différences d'âges entre les chômeurs et les inactifs. Les premiers sont plus jeunes (37,6 ans). Ces différences d'âge entre chefs inactifs et chômeurs sont révélatrices de l'existence de deux sous-ensembles de ménages agrégés pour des raisons de taille d'échantillon. Finalement cette dernière classe de ménages doit plutôt être considérée comme un résidu, qui tire son unité de l'absence de revenu du chef de ménage. Malgré tout, ce problème est limité par le fait que le taux de chômage des chefs de ménage est très faible, et que par conséquent l'immense majorité d'entre eux sont inactifs.

**Tableau 13 : Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages**

Caractéristiques	Type de ménage				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
<b>Caractéristiques socio-démographiques</b>					
% de femmes	8,5	7,1	37,3	33,0	30,0
âge moyen	40,1	37,7	37,4	46,5	39,3
nombre moyen d'années d'études	11,7	10,0	7,5	9,3	8,7
<b>Caractéristiques des emplois</b>					
% de cadres	34,1	16,7	1,2	0,0	7,7
% d'actifs ayant un contrat	73,8	44,2	14,6	0,0	37,2
<b>Revenus mensuels (en milliers de Fca)</b>					
revenu moyen dans l'emploi principal	78	57	26	0	37
revenu médian dans l'emploi principal	59	35	20	0	23

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

La forte polarisation des chefs de ménage en fonction du secteur institutionnel de l'emploi ne suffit pas à valider une typologie portant sur les ménages plutôt que sur les individus. Il sera montré que le secteur institutionnel de l'emploi principal du chef de ménage est un indicateur des types d'emplois occupés par les autres membres du ménage, qui souligne une certaine forme de « reproduction » sociale.

**Tableau 14 : Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages**

Caractéristiques	Type de ménage				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
<b>Caractéristiques des membres secondaires</b>					
Nombre d'années d'études de la conjointe	10,5	9,1	5,9	6,6	6,4
Nombre d'années d'études des enfants de plus de 15 ans	11,8	9,0	6,9	9,0	8,2
Taux d'activité des membres secondaires	45,7	58,2	57,9	54,6	55,6
Taux de chômage des membres secondaires	10,1	8,6	6,8	17,8	9,7
Taux de travailleurs dépendants des membres secondaires	32,3	34,0	39,5	36,9	37,6
Taux de salarisation des membres secondaires	17,1	16,6	11,4	20,5	14,3
Revenu moyen des membres secondaires (1000 Fcfa) (provenant de l'emploi principal)	16,7	14,7	11,5	17,3	13,6
<b>Répartition de la main-d'œuvre secondaire</b>					
Secteur public	4,9	3,1	1,5	5,4	2,8
Secteur privé formel	10,5	13,1	7,0	10,5	8,7
Secteur informel	84,6	83,8	91,6	84,1	88,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé. Les membres secondaires du ménage sont tous ceux qui ne sont pas chef de ménage et âgés de 10 ans et plus. On a enlevé aussi du champ tous les visiteurs et domestiques.

En premier lieu, **les membres secondaires des ménages de Lomé ne réussissent pas d'autant mieux à s'insérer sur le marché du travail que le chef de ménage est dans une position favorable.** Certes, bénéficiant globalement d'un niveau d'éducation plus élevé, la main-d'œuvre familiale des « ménages publics » gagne à peu près autant ici que celle issue des « ménages informels ». Sans chercher à développer ici une interprétation détaillée des mécanismes à l'œuvre, on peut mentionner comme facteurs explicatifs, l'importance du contexte familial dans l'acquisition des connaissances, de longue date mise en évidence par les sociologues, ainsi que le poids des relations personnelles dans l'obtention d'un emploi sur le marché du travail.

Il faut cependant se garder d'une vision trop mécanique de la réussite professionnelle, comme l'atteste par exemple la constance des taux de chômage des membres secondaires par type de ménage. Force est de constater l'informalisation qui ne épargne pas les « ménages publics », dont plus de huit actifs secondaires occupés sur dix exercent dans le secteur informel.

Enfin, **la typologie proposée permet de discriminer le revenu total des ménages, aussi bien en ce qui concerne son niveau que son origine. Or ces deux dimensions constituent des facteurs déterminants des modes de consommation.**

Une fois additionnées toutes les sources de revenu d'activité (emplois principaux et secondaires du chef de ménage et des membres secondaires), la hiérarchie des montants de revenus mensuels s'explique logiquement de 101 000 Fcfa pour les « ménages publics » à 20 000 Fcfa pour les « ménages chômeurs/inactifs ». Lorsqu'on tient compte de la taille différentielle des ménages, les revenus restent plus élevés dans les « ménages publics », qu'on la mesure en nombre total d'individus ou en nombre d'unités de consommation.

De plus, **le classement par secteur institutionnel révèle l'importance du secteur informel comme principale source de revenu des ménages.** Si la quasi totalité du revenu des « ménages informels » (95,5%) provient du secteur informel lui-même, il contribue également à 41,7% du revenu des « ménages publics » et des « ménages formels ».

Au niveau agrégé, l'origine des sources du revenu total des ménages de l'agglomération de Lomé reflète, en fait, la distribution des emplois.

**Tableau 15 : Revenus des activités principales et secondaires des ménages par unité de consommation**

Revenus d'activité (en milliers)	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et Inactif	
Revenu total moyen du ménage	101	75	39	20	46
Taille moyenne du ménage	4,6	3,9	3,7	4,1	3,9
Revenu moyen par tête	22,0	19,1	10,5	4,9	12,0
Revenu moyen par unité de consommation	27,0	23,0	13,0	6,0	15,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé ;

Revenus provenant des activités principales + secondaire. Champ : ensemble de la population sauf domestiques et visiteurs.

Echelle de consommation : 0,5 pour les individus de moins de 15 ans, 1 pour les autres.

**Tableau 16 : Origine du revenu d'activité des ménages par type de ménage**

Origine du revenu	Type de ménages				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
Public seul	50,5	1,5	0,7	4,6	7,2
Privé Formel seul	4,9	52,3	3,2	10,3	10,1
Privé informel seul	41,7	41,7	95,5	83,8	81,2
Public et Privé Formel	0,4	0,2	0,0	0,0	0,1
Public et informel	2,2	0,0	0,1	0,8	0,4
Privé formel et Informel	0,3	4,3	0,4	0,5	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

## IX. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES

L'enquête emploi 2001 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail, aussi bien dans un sens rétrospectif que prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier les caractéristiques de la **mobilité sociale inter-générationnelle, ainsi que le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.**

### 9.1 Mobilité sociale entre générations

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale, puisque c'est à travers elle que l'on peut juger de l'efficacité réelle d'un des principes fondateurs des sociétés modernes : celui de l'égalité des chances et du mérite.

En interrogeant **l'ensemble des individus de 15 ans et plus** présents dans l'enquête emploi 2001, sur l'activité de leur père, ceci permet d'avoir des éléments de réponse à la dynamique sociale. Deux points principaux seront abordés pour traiter la question : l'éducation et l'emploi.

#### La mobilité scolaire

Dans le chapitre III, le graphique 2 mettait en évidence une baisse constante des personnes non instruites au cours du temps. En élargissant le diagnostic sur une plus longue période, puisque certains pères sont nés au début du siècle, on constate certes une amélioration en matière de scolarisation. Ainsi, les habitants de la capitale togolaise jouissent en moyenne de 2 ans et demi d'éducation supplémentaire que leur père. Si on exclut la classe des 15-29 ans, dont une partie fréquente encore l'école, l'écart le plus fort est enregistré pour les 30-44 ans ou bien 45-59 ans, qui ont fait 3 ans et demi d'études de plus que leur père. On retrouve ici (comme dans le chapitre I) aussi des inégalités entre garçons et filles, les écarts entre fils et père étant nettement plus importants qu'entre fille et père.

La scolarisation de tout enfant en âge d'aller à l'école est un des objectifs que les autorités togolaises se sont assigné en 1974. Lomé, la capitale togolaise est la localité la plus nantie en infrastructures scolaires. De ce fait sa population a plus de chance d'être scolarisée.

Au vu des données du tableau 17, les enfants de Lomé ont suivi 8 années d'études en moyenne contre 5 pour leurs pères. Cette observation est valable au niveau des fils et des filles : près de 9 années pour les garçons et environ 7 années pour les filles. On note également que près de 59 % des enfants sont plus instruits que leurs pères. Ce taux est plus élevé chez les enfants âgés de 30 à 44 ans (66,4%). Par ailleurs, les enfants nés à Lomé et les enfants migrants ont sensiblement le même nombre d'années d'études également chez les 30 à 44 ans.

On remarque que, que ce soit au niveau du nombre d'années du père et de ses enfants ou de leur niveau d'instruction, c'est parmi les enfants âgés de 30 à 44 ans que les proportions sont plus élevées. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est la cohorte des enfants qui sont en âge d'aller à l'école et celle de ceux qui ont déjà commencé d'aller à l'école qui ont bénéficié des avantages de l'École nouvelle.

**Tableau 17 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la génération et le sexe**

Age des enfants (en années révolues)	Fils		Fille		Enfant	
	Père	Fils	Père	Fille	Père	Enfant
15-29	5,6	8,5	5,8	6,9	5,7	7,7
30-44	3,4	9,2	4,2	7,0	3,7	8,3
45-59	2,4	9,2	4,3	6,9	3,2	8,3
60 et plus	2,4	7,9	3,4	5,5	2,7	7,0
Total	4,4	8,8	5,2	6,9	4,8	7,9

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Le nombre d'années d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée.

**Tableau 18 : Comparaison du niveau d'études du père et des enfants par génération**

Age des enfants (en années révolues)	Scolarité père-enfant			Total
	Moins instruit que le père	Même niveau que le père	Plus instruit que le père	
15-29	30,0	14,2	55,8	100,0
30-44	14,7	18,9	66,4	100,0
45-59	11,5	29,1	59,5	100,0
60 et plus	12,5	48,5	39,0	100,0
Total	22,2	19,0	58,8	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

**Tableau 19 : Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la migration**

Age des enfants	Enfant natif de la capitale		Enfant migrant		Enfant	
	Père	Enfant natif de la capitale	Père	Enfant migrant	Père	Enfant
15-29	6,2	7,6	5,1	7,7	5,7	7,7
30-44	4,6	7,9	3,2	8,4	3,6	8,3
45-59	3,3	7,4	3,1	8,5	3,1	8,2
60 et plus	3,5	5,4	2,5	7,4	2,7	6,9
Total	5,6	7,7	4,1	8,0	4,8	7,9

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Le nombre d'années d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée

**Tableau 20 : Table de mobilité scolaire**

Niveau d'étude du père	Niveau d'étude de l'enfant					Total	Au moins autant d'années d'études que leur père (% des enfants de 15-24 ans)	Nombre d'années en plus
	Pas d'école	Primaire	Secondaire	université	Total			
Pas d'école	31,3	35,5	29,5	3,7	100,0	100,0	7,1	
Primaire	9,5	39,4	45,5	5,6	100,0	77,3	3,4	
Secondaire	2,8	29,2	60,3	7,7	100,0	30,9	-1,4	
université	1,6	10,4	72,5	15,6	100,0	0,9	-6,1	
Total	17,7	34,8	42,1	5,5	100,0	66,1	3,2	

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

La colonne « au moins autant que leur père » correspond au pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans qui ont effectué un nombre d'années d'études supérieur ou égal à leur père. L'amélioration du niveau d'étude d'une génération à l'autre est sous-estimée car un certain nombre de jeunes n'ont pas encore terminé leur scolarité.

## 9.2 Mobilité professionnelle

L'étude de la mobilité sociale consiste à quantifier et comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à la suivante.

On a vu précédemment (chapitre IV sur la structure des emplois), l'absence du secteur primaire, ainsi que le poids relativement faible de l'industrie dans la capitale togolaise (20,4% des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent dans ce secteur). Tenant compte de ces éléments, si l'on compare le type de branches dans lesquelles exercent les actifs occupés d'aujourd'hui avec celles où travaillait leur père, on observe une forte stabilité de la structure productive, à savoir le poids de plus en plus important des activités commerciales et de services.

Quelques chiffres illustrent cet immobilisme social : par exemple, 47,2% des actifs occupés de 15 ans et plus qui déclarent que leur père travaillait dans le commerce exercent actuellement dans la même branche d'activité. De même, on a 43,4% des enfants qui travaillent dans la branche des services aujourd'hui comme l'a fait leur père.

C'est ainsi qu'il existe une forte propension des enfants à exercer dans la même branche que leur père, avec 60,9% des actifs de 15 ans et plus dans ce cas. On observe la même mobilité sociale chez les migrants, puisqu'ils sont 61,5% à exercer dans la même branche que leur père contre 60,6% pour les natifs de la capitale.

**Tableau 21 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la branche d'activité**

Branche d'activité du père	Branche d'activité de l'enfant				Total
	Agriculture	Industrie	Commerce	Service	
Agriculture	3,4	20,2	40,1	36,3	100
Industrie	1,9	27,6	32,5	38,1	100
Commerce	1,1	17,8	47,2	33,9	100
Service	1,4	21,3	33,8	43,4	100
Total	2,2	21,0	37,6	39,2	100

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Le tableau porte sur les actifs de 15 ans et plus dont on connaît la branche d'activité du père (lorsque la personne avait elle-même 15 ans), soit 194 000 personnes.

On observe une déformation des catégories socio-professionnelle (CSP) vers la catégorie non-salarié. Alors que 15% des pères étaient cadres, ils ne sont plus que 4,6% chez leurs enfants. Aussi, 60,8% des pères étaient non-salariés, ils sont 76,8% chez leurs enfants à exercer une activité de non-salarié.

**Tableau 22 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la catégorie socio-professionnelle (CSP)**

Catégorie socio-professionnelle du père	Catégorie socio-professionnelle agrégée de l'enfant				Total
	Cadre	Employé, ouvrier qualifié	Salarié non qualifié	Non salarié	
Cadre	10,9	11,3	8,5	69,3	100,0
Employé, ouvrier qualifié	3,2	10,0	12,3	74,5	100,0
Salarié non qualifié	5,6	6,5	13,3	74,7	100,0
Non salarié	3,4	6,2	11,2	79,2	100,0
Total	4,6	7,3	11,2	76,8	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé

Le tableau porte sur les actifs de 15 ans et plus dont on connaît la catégorie socio-professionnelle du père (lorsque la personne elle-même avait 15 ans), soit environ 155 000 personnes.

En conclusion, pour les personnes âgées de 15 ans et plus, plus d'une personne sur deux (50,9%) appartient à la même CSP que leur père. C'est le cas pour 44% des natifs de la capitale qui exercent la même CSP que leur père contre 53% chez les migrants. Pour les personnes âgées de 30 ans et plus, 52% ont même CSP que leur père. Pour les personnes natives âgées de 30 ans et plus de la capitale, 46% ont même CSP que leur père. Pour les personnes migrantes âgées de 30 ans et plus, 54,1% ont même CSP que leur père.

L'histoire de la population de Lomé montre que les enfants héritent généralement des biens de leur père, y compris la gestion de leur métier. Dans cette perspective, où l'entreprise individuelle se confond au bien familial, les parents transmettent progressivement leur connaissance aux enfants pour assurer la relève.

### 9.3 Type d'emplois désirés par les jeunes générations

Le degré de satisfaction des actifs occupés de l'emploi qu'ils exercent ou du type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail mérite une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Les analyses seront centrées sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette génération constitue le gros bataillon de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours des toutes prochaines années.

L'agglomération de Lomé compte environ 180 000 jeunes de 15 à 24 ans, dont 72 000 d'inactifs (40,2%), 95 600 exercent un emploi (53,1%) et 12 000 au chômage (6,7%). Le taux de chômage chez ces jeunes est supérieur de plus de trois points que la moyenne nationale (11,2% contre 8,2%).

Chez ceux qui ont un emploi, 30% se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et n'en rechercheront pas d'autre dans un avenir proche. En revanche, environ 42% désirent obtenir un nouvel emploi, soit en changeant d'entreprise (31,7%), soit par des mécanismes de promotion interne, au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent (10%).

Le fort niveau d'insatisfaction de l'emploi exercé décroît avec l'âge, puisqu'il passe de 42,6% chez les jeunes à 32% dans la tranche 45-59 ans et 21% pour ceux qui ont 60 ans et plus. On peut voir dans ce phénomène l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi doit permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité.

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on note un désajustement entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois. Le secteur public (administration et entreprises publiques), qui a créé péniblement 3% des emplois en 2000-2001 attire un cinquième des souhaits des jeunes. Parallèlement, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois en 2000-2001 avec 87,3% , attire 55% de ces derniers

L'analyse en termes de catégories socio-professionnelle confirme « l'irréalisme » des jeunes. Près d'un quart se voit cadres, contre seulement 2% de postes offerts par le marché, et environ 6% se voient ouvriers non qualifiés ou manœuvres alors qu'ils représentent 17% des opportunités d'emplois

**Tableau 23 : Emploi désiré par les jeunes de 15 à 24 ans**

	Secteur institutionnel				Total				
	Administration	Entreprise publique	Secteur privé formel	Secteur informel					
Emploi désiré par les jeunes de 15-24 ans	9,1	11,8	24,1	55,0	100,0				
Emplois créés en 2000-2001	1,6	1,1	10,0	87,3	100,0				
	Catégorie socio-professionnelle								Total
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Manòuvre	Patron	Propre compte	Autre non salarié	
Emploi désiré par les jeunes de 15-24 ans	11,7	12,6	12,0	4,3	2,1	13,3	39,0	5,0	100,0
Emplois créés en 2000-2001	0,6	1,5	4,7	6,1	10,7	6,7	44,8	24,9	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

## X. REVENUS HORS EMPLOI

Les revenus hors activités mensuels moyens contribuent de façon non négligeable au budget des ménages loméens et proviennent essentiellement de la pension, de la rente, des produits financiers et des transferts entre ménages.

Pour l'ensemble, ce sont les ménages monoparentaux qui détiennent le montant le plus élevé chiffré à 41 500 FCFA. Ils sont suivis des familles élargies et des ménages nucléaires monoparentaux pour lesquels les montants respectifs sont 35 300 F et 31 000 F.

L'analyse des différentes sources du revenu hors activités révèle que c'est la composante « Transfert entre ménages » qui est la plus importante. Chiffrée à 25 100 F, ce sont les ménages « nucléaire monoparental » qui en sont les bénéficiaires. La composante « autre source » contribue également de façon substantielle au revenu hors activités chez deux types de ménages : les monoparentaux (18 300 F) et les familles élargies (11 800 F). Le poids de ces deux composantes dans le revenu hors activités est remarquable quand on considère la moyenne par ménage qui est de 23 000 F pour l'ensemble dont 7 300 F pour les « transferts entre ménages » et 6 800 F pour « autre source ».

**Tableau 24 : Revenus mensuels moyens hors activités selon le type de ménage et la source (en milliers de Fcfa)**

Type de ménage	Source de revenu hors activité					Ensemble
	Pension	Rente	Revenus financiers	Transfert entre ménages	Autre source	
Une seule personne	0,5	0,4	1,1	1,8	1,5	5,3
Couple sans enfant	10,7	2,6	0,6	0,5	1,4	15,7
Couple avec enfant	3,6	1,3	0,7	3,0	4,3	13,0
Nucléaire monoparental	2,2	1,0	0,3	25,1	2,3	31,0
Monoparental élargi	4,4	6,6	6,4	5,8	18,3	41,5
Famille élargie	10,3	3,6	1,7	7,9	11,8	35,3
Moyenne par ménage	5,0	2,3	1,6	7,3	6,8	23,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

Les revenus hors activités mensuels moyens contribuent de façon non négligeable au budget des ménages loméens et proviennent essentiellement de la pension, de la rente, des produits financiers et des transferts entre ménages.

## XI. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGE

### 11.1 Conditions d'habitation

#### Les conditions d'habitation discriminent les ménages

Les caractéristiques de l'habitat servent d'indicateurs pour apprécier le niveau de vie des ménages. Les données du tableau 25 montrent que dans la commune de Lomé, la grande majorité des ménages vivent dans des habitations en mur dur (90,1%). Quel que soit le type de ménage, neuf personnes sur dix dorment dans des bâtiments en dur. Les inactifs et les sans emplois n'en sont pas du reste, ce qui signifie que malgré leur situation socio-professionnelle ils logent dans des conditions plus ou moins acceptables.

Concernant l'accès à l'électricité, on note que la moitié des ménages loméens dispose de l'électricité (50,7%). La plus faible couverture en électricité concerne les ménages du privé informel (45,3%) .

Les données du tableau 25 montrent que moins d'un quart des ménages loméens a accès à l'eau courante et que moins de 10% disposent d'un lieu d'aisance avec chasse d'eau. Cette situation est beaucoup plus préoccupante chez les ménages du secteur privé informel où seulement 6% des ménages disposent d'une toilette moderne.

**Tableau 25 : Conditions d'habitation des ménages**

	Type de ménage par secteur institutionnel				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
Mur en dur	94,0	91,8	89,0	90,7	90,1
Accès à l'électricité	63,2	58,8	45,3	56,7	50,7
Accès à l'eau courante	38,6	24,1	19,7	28,7	23,8
Aisance avec chasse d'eau	15,0	11,6	6,0	15,5	9,2
Maison dans une concession	70,0	75,6	78,8	75,0	76,9
Combustible utilisé (Charbon)	87,2	87,9	91,2	89,5	90,1

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

A l'analyse des données du tableau, les différents éléments de confort considérés (électricité, eau courante et aisance avec chasse d'eau) discriminent surtout les ménages du secteur informel des autres catégories de ménages. Par contre, pour les toilettes avec chasse d'eau, 15% des ménages du secteur public en disposent, soit 2,5 fois de ménages du secteur informel. De même, pour l'accès à l'eau courante, on compte deux ménages du secteur public contre un dans l'informel.

D'autres éléments de discrimination sociale entre les ménages sont les biens d'équipements. En effet, les ménages dirigés par les employés du secteur public ont plus de moyens d'équipements ménagers.

Les ménages du secteur privé formel sont également assez fournis en équipements de même nature. Les ménages dirigés par des chômeurs ou des inactifs ne sont pas les plus démunis. La nature de leurs équipements le prouve bien. En particulier, on remarque que 10,3% de ces ménages possèdent des maisons en location. Il est donc fort probable que cette catégorie de ménages soient surtout dirigés par des personnes admises à la retraite ou compressées des secteurs d'activité.

Les ménages du secteur privé informel sont les parents pauvres. Ils sont principalement équipés en poste radio (74%), poste téléviseur (31,8%) et en ventilateur (25,6%).

**Tableau 26 : Principaux éléments d'équipements discriminant les catégories de ménages**

	Type de ménage par secteur institutionnel				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
<b>1. Moyens de déplacement</b>					
Voiture	15,0	13,8	5,3	7,9	7,7
Moto	42,8	22,1	14,6	10,9	17,9
Vélo	22,1	16,6	12,4	11,8	13,9
<b>2. Moyen d'information et de communication</b>					
Radio	89,8	86,9	74,0	77,8	77,8
TV	63,1	52,2	31,8	37,4	38,5
Hi-Fi	15,0	13,6	6,5	8,7	8,6
Magnéto	25,2	18,0	7,4	9,4	10,9
Téléphone fixe	16,1	8,8	6,2	14,3	9,0
Téléphone portable	31,6	31,0	12,5	15,3	17,1
Ordinateur	2,4	4,7	0,9	1,2	1,5
<b>3. Equipement ménager</b>					
Réfrigérateur	27,6	20,6	9,8	17,5	14,2
Cuisinière	10,0	10,7	3,4	7,4	5,6
Climatiseur	4,1	3,6	1,7	2,9	2,4
Ventilateur	47,8	39,9	25,6	28,6	30,1
Machine à coudre	16,1	15,5	14,1	12,3	14,2
<b>4. Maison en location</b>	5,1	4,4	3,6	10,3	5,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

Mis en forme : Français (France)

### 11.2 Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages.

Les ménages loméens sont beaucoup plus locataires que propriétaires de leur logement. Plus de la moitié des ménages vivent en location. Seulement 31,2% des ménages sont propriétaires de leur logement et 17,7% des ménages détiennent un titre foncier. Cette dernière proportion est de 34,8% chez les chômeurs et inactifs contre, 18,5% pour les ménages du public.

Les ménages privés informels sont les plus nombreux à vivre en location (67%). Par contre les ménages privés informels bénéficient le plus d'un logement gratuit (12,7%).

**Tableau 27 : Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages**

	Type de ménage par secteur institutionnel				Total
	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur et inactif	
Propriété avec titre foncier	18,5	12,3	13,9	34,8	17,7
Propriété sans titre foncier	11,1	10,4	13,9	15,4	13,5
Location	59,9	67,0	57,3	38,5	55,5
Logé gratuitement par des tiers	7,5	7,9	12,7	9,6	11,1
Autres modes d'occupation	3,0	2,4	2,2	1,6	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Lomé.

**ANNEXES**

**ENQUETE 1-2-3 SUR LE SECTEUR INFORMEL A LOME  
PHASE 1 : ENQUETE AUPRES DES MENAGES SUR L'EMPLOI**

**PERSONNEL DE L'ENQUETE**

**Directeur Technique** : KORIKO Ousman  
**Directeur Technique Adjoint** : EGUIDA K. Afodah  
**Responsable de l'atelier informatique** : AYIVI AMAH Ayité

**Equipe de rédaction du rapport d'étude**

<b>SEQ.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
01	KORIKO	Ousman
02	EGUIDA	K. Afodah
03	FENOU	Awaga-Tognikin
04	AYIVI AMAH	Ayité

**Assistants à la saisie et au traitement informatique**

<b>SEQ.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
01	FENOU	Awaga-Tognikin
02	KLIMTETOU	Essossinamh Samaloky

**Superviseurs de Collecte**

<b>SEQ.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
01	AKAKPOVI	Comlanvi
02	AKPALOU	Dégboé
03	DJADOU	Zoglo
04	DJOKE	Gustave
05	DOSSAVI	Koffi
06	DOUPE	Kossi
07	EKLOUBOKO	Kossi
08	JACKATEY	Komlan
09	TCHAKALA	Apéou
10	YEVU	Ayi Parfait

**Agents enquêteurs**

<b>SEQ.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
01	ADOMEY	Yao Messan
02	AHALIGAN	Kodjo
03	AKPAGANA	Komi
04	ALABI	Veronique
05	ALLOKPEYOU	Lamatou
06	ALOENYIKU-TETE	Adaku
07	ALOGNON-ANANI	Akoété

**Agents enquêteurs (suite et fin)**

<b>SEQ.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
08	AMOUSSOU	Ayaovi
09	ANAGBA	Komi Lédi
10	ANIGLO	Enyonam Akouvi
11	APEDO	Mawuli
12	ATCHOU	Ama Esinam
13	AWI	Abalo
14	BASSOTI	Gnamtou Anatole
15	BAWODOUGOU	Donwouli Karim
16	BOURAIMA	Amissou
17	DEGLI	Kokou Mensah
18	DEMAKOU	Yendoubé
19	DJAODOH	Agnokla Déborah
20	DOSSAVI	Yaotsè
21	EKLOU-ADEGNOH	Koffi
22	ETUMESSI	Kodzo
23	GABA	Adama Démanya
24	GOUYONE	Souguilimpo
25	HOINDO	Améyo
26	KANOU	Diégougbéne
27	KOMBATE	Lybéyamin
28	KONDO	Amévi
29	KORIKO	Djéri Assimiou
30	KORIKO	Moursalou
31	KOUSSAWO	Dédévi Isabelle
32	KPONSIHOIN	Komlan Apégna
33	KPONSIHOIN	Kokouvi Mawuéna
34	KWASSI	Nana
35	LAMBONI	Fartongue Victorien
36	LAWANI	Moutawakilou
37	LOGOSU-TEKO	Foli Jean
38	MANGBASSIM	Euphrasie
39	MENSAH	Séwa Léopold
40	MOUSSA	Sabine
41	OBOSSOU	Kwami
42	SAKPONOU	Kangni Prosper
43	SOBA	Palakeyém
44	SOSSOU	Biova Anastasie
45	TCHAGBATAOU	Tcha-Tchagba Assibi
46	TCHAKEI	Abdel-Raouf
47	TSATSOU	Messan
48	WOGODO	Kossi
49	YALANI	B. Kodjo
50	YEBLI	Tiédimpo Didier

**Opératrices de saisie**

<b>SEQ.</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
01	ASSEDI	Jeannette
02	ASSIMOUA	Evelyne
03	AVOULETEY	Christel
04	BOURAIMA	Kadjiratou
05	HOUNGUES	Essi Kossiwa
06	GABA-TUAKLI	A. Peace
07	OURO-NIMINI	Saharatou
08	TEHOUL	Irène
09	TOFFA	Innocente
10	TOHOULEBA	Tchilalou